Nations Unies S/PV.6870



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6870e séance

Lundi 26 novembre 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Hardeep Singh Puri	(Inde)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Kandangha-Bariki

Ordre du jour

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)

Méthodes de travail

Lettre datée du 19 novembre 2012, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Inde et du Portugal auprès de l'Organisation des Nations (S/2012/853)

12-60477 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507)

Méthodes de travail

Lettre datée du 19 novembre 2012, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Inde et du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/853)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Costa Rica, de Cuba, de l'Égypte, de l'Espagne, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Japon, du Liechtenstein, du Luxembourg, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de Singapour, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Uruguay à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/853, qui contient une lettre datée du 19 novembre 2012, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Inde et du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur les méthodes de travail du Conseil. Il y a maintenant un an que le Conseil, sous la présidence portugaise, a tenu le dernier débat en date sur ce sujet (voir S/PV.6672). Ce débat avait une nouvelle fois fait la preuve du grand intérêt que soulève cette question auprès de l'ensemble des Membres. Les méthodes de travail du Conseil concernent en effet tous les États Membres de l'ONU.

Les débats publics sont organisés afin de fournir une tribune à tous les Membres de l'ONU. En l'occurrence, le débat de l'an dernier avait été très utile, en raison des nombreuses suggestions pertinentes des États membres du Conseil aussi bien que des États non membres, axées essentiellement sur les moyens d'améliorer la transparence, l'efficacité et les échanges du Conseil de sécurité avec le reste des Membres. Ces suggestions ont nourri les travaux du Conseil dans ce domaine au cours des mois qui ont suivi. À titre de suivi, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, que je préside depuis janvier, s'est réuni pour discuter de l'ensemble des mesures proposées pendant ledit débat, afin de recenser les domaines de réflexion à l'avenir. Dans le même sens, les membres du Groupe de travail informel ont débattu, avec les membres du Groupe des cinq petits États, des propositions avancées par ce groupe, lesquelles reprennent nombre des idées formulées pendant le débat.

Si nous voulons améliorer les méthodes de travail, nous devons commencer par améliorer la manière dont le Conseil fonctionne en interne. Une part importante du travail du Conseil est effectuée dans le cadre de consultations. Bien que le Conseil se soit efforcé de se réunir plus fréquemment en public – une tendance qui doit être encouragée, notamment par les présidences – les consultations sont de fait utiles pour aider le Conseil à préparer ses décisions. Toutefois, les questions liées à la transparence et à l'ouverture, au sein du Conseil, restent importantes pour les membres du Conseil, comme plusieurs interventions l'avaient souligné pendant le débat l'an dernier. Il y a indiscutablement du travail à faire concernant les rouages internes du travail du Conseil.

À la suite des consultations organisées par le Conseil en mars, sous la présidence britannique, des discussions ont eu lieu sur de nouvelles mesures pour accroître les échanges interactifs, mieux planifier les travaux et améliorer l'utilisation des services de conférences. Ces questions ont été examinées plus avant au sein du Groupe de travail informel, avant de faire l'objet d'une note du Président (S/2012/402). L'idée directrice est d'insister sur le caractère informel des consultations – par exemple en abolissant les listes d'orateurs préétablies et en faisant en sorte que les intervenants et les membres du Conseil évitent de lire de longues déclarations –; sur une plus grande rationalisation des ressources afin de dégager plus de temps pour les travaux des organes subsidiaires; sur un recours plus fréquent aux visioconférences pour éviter

le déplacement coûteux des intervenants et sur une meilleure planification des travaux en ajustant les cycles de renouvellement de mandats et d'établissement de rapports afin de mieux répartir la charge de travail sur l'année, ce qui donnerait au Conseil plus de temps pour préparer ses décisions et ses débats sur la prévention des conflits.

Autres aspects mentionnés dans plusieurs interventions lors du dernier débat : le travail des rédacteurs et le processus de désignation des présidents des organes subsidiaires. Le Groupe de travail informel est en train de terminer son examen de cette question dans le cadre d'un projet de note qui aborde les thèmes de la participation, de l'ouverture et de l'échange d'informations accrus entre les membres du Conseil. Il s'agit là d'éléments cruciaux pour améliorer l'efficacité du Conseil et, en définitive, aider à promouvoir le consensus nécessaire au sein du Conseil. J'espère qu'avec l'appui et la souplesse de tous les membres du Groupe de travail, nous pourrons conclure ces travaux dans les semaines qui viennent.

S'agissant des aspects externes du travail du Conseil de sécurité, le Groupe de travail informel envisage de nouvelles mesures pour renforcer la transparence et l'interaction avec le reste des États Membres. Un projet de note est en cours de discussion sur les moyens d'améliorer les débats publics en permettant des échanges plus interactifs entre pays membres et pays non membres du Conseil pendant lesdits débats; en veillant à un meilleur suivi des débats publics, y compris en intégrant les contributions pertinentes des non membres dans le document adopté, le cas échéant, à l'issue d'un débat public; et en les rendant plus efficaces par le recours à des documents de réflexion, à des interventions plus brèves et à des documents de synthèse, chaque fois que cela est possible. Nous envisageons également des mesures pour améliorer le rapport annuel grâce au renforcement de certains aspects relatifs à l'interaction avec les États non membres du Conseil en amont de la préparation du rapport, et à l'inclusion d'informations portant davantage sur le fond dans le rapport et dans la présentation de l'activité du Conseil à l'Assemblée générale.

Les évaluations mensuelles réalisées par les Présidents du Conseil sont des documents très importants. Lorsqu'elles sont diffusées peu de temps après la fin d'une présidence, elles peuvent être très précieuses pour fournir un éclairage sur les travaux effectués. Les séances d'information informelles faites par les Présidents du Conseil, une fois leur présidence terminée, au reste des Membres sont également très utiles à cet égard et pourraient être institutionnalisées, ce qui viendrait ainsi compléter les séances d'information organisées au début de chaque présidence.

Tels sont tous les aspects qui ont été discutés au sein du Groupe de travail informel et sont abordés dans un projet de note que nous espérons adopter dans les semaines qui viennent. Plusieurs idées et propositions qui avaient été mises en exergue pendant le débat public de l'an dernier y sont reprises. C'est pourquoi nous pensons qu'il est important d'organiser régulièrement des débats publics sur les méthodes de travail, à l'instar de celui d'aujourd'hui. Ils fournissent en effet au Conseil la dynamique nécessaire en signalant les domaines qui suscitent des préoccupations et les moyens d'améliorer ses méthodes de travail, et lui sont très utiles pour continuer de progresser dans cette tâche.

La note du Président en date du 26 juillet 2010 (S/2010/507) fait toujours date. Elle constitue un acquis concernant la pratique du Conseil, pratique qui peut toujours être améliorée, en s'appuyant sur les objectifs de transparence, d'ouverture et d'interaction renforcée avec le reste des Membres, l'Assemblée générale et les autres organes compétents. Comme cela a été le cas dans le passé, cette note du Président continuera d'être régulièrement mise à jour, à l'avenir, en fonction des nouvelles mesures convenues pour développer et améliorer la pratique du Conseil.

Le présent débat est une nouvelle occasion de nous pencher sur les travaux futurs afin d'améliorer les méthodes de travail. Dans le Document de réflexion préparé conjointement par l'Inde et le Portugal (S/2012/853), plusieurs autres idées sont évoquées qui pourraient nous aider à recentrer le débat. Outre les mesures auxquelles j'ai fait allusion, de nombreuses autres peuvent être envisagées, notamment les moyens d'intensifier le dialogue avec les organisations régionales et sous-régionales, d'approfondir les échanges avec les pays fournisseurs de contingents afin que les réunions auxquelles sont conviés ces pays débouchent sur des discussions plus fructueuses et plus ciblées, d'améliorer les échanges entre le Conseil et les Présidents de la Commission de consolidation de la paix et de ses formations pays ou d'accroître davantage l'efficacité et la transparence des échanges des organes subsidiaires avec les États, les organisations régionales et sous-régionales, et les autres organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies, dans le but de les rendre plus efficaces.

Il est également important de souligner la tendance observée au sein du Conseil à une plus grande souplesse dans le choix des modalités offertes pour les réunions, comme par exemple la formule Arria ou le dialogue interactif officieux, tendance de plus en plus marquée, comme en témoigne le nombre élevé de réunions organisées selon ces formats l'an dernier. Il s'agit de solutions très pratiques et utiles pour permettre au Conseil d'échanger de manière informelle avec des individus et autres acteurs concernés, et qui présentent des avantages clairs pour les membres du Conseil au moment de préparer les décisions du Conseil.

La prévention est une composante clef du travail du Conseil dans le cadre du rôle que lui confère la Charte des Nations Unies. Les séances de tours d'horizon prospectif, également évoquées au cours du dernier débat, peuvent être très utiles pour aider le Conseil à donner plus de visibilité aux situations qui risquent de dégénérer en conflit. L'an dernier, plusieurs présidences ont continué d'organiser ce type de séances. Elles peuvent en effet donner aux membres du Conseil une occasion majeure d'échanger des vues avec le Secrétariat sur les récentes évolutions observées dans diverses situations et régions du monde, avoir un effet dissuasif et aider à régler un conflit dès ses prémices. Nous estimons que ce type de réunion informelle, qui vise à collecter des informations et à donner au Conseil la marge de manœuvre nécessaire pour agir de manière préventive, devrait être encouragé. Nous appelons donc à approfondir la question afin de perfectionner le concept de tour d'horizon prospectif, ce qui permettrait de dissiper les réserves opposées à cet outil qui pourrait s'avérer très pertinent en matière de prévention.

Nous nous félicitons du présent débat. Je suis convaincu qu'il sera productif et bénéficiera des contributions de tous, membres et non membres du Conseil. Je suis également convaincu que le Conseil saura les écouter et y donner suite au cours des mois à venir, notamment au sein du Groupe de travail informel. Je dois dire qu'occuper la présidence du Groupe de travail informel a été pour moi une tâche particulièrement gratifiante. J'ai bénéficié de l'appui de tous les membres et de la diligence du Secrétariat, et je suis convaincu que nous parviendrons à mener à bon terme le travail entamé.

L'an prochain, les travaux du Groupe de travail informel se poursuivront, en mettant à profit le travail en cours, les discussions organisées au sein du Groupe de travail informel et les idées et propositions qui émaneront du présent débat. Je nourris l'espoir que l'an prochain, lorsque le Conseil organisera de nouveau un débat public sur les méthodes de travail et l'application de la note 507, nous pourrons mesurer les améliorations obtenues. Il est en effet crucial, au regard de l'importance accordée à cette question par le reste des Membres de l'Organisation, que le Conseil continue d'organiser ces débats à un rythme annuel.

Nous devons prendre acte des progrès enregistrés ces dernières années, mais il est toujours possible de faire mieux. Les méthodes de travail sont un chantier perpétuel qui n'est jamais terminé, et le vaste intérêt affiché pour la question, qui trouve son expression dans la forte participation au débat d'aujourd'hui, est également la preuve de la pertinence du Conseil en tant qu'organe principal de l'ONU.

Pour terminer, je voudrais dire un dernier mot sur la question de la transparence et sur le remarquable travail accompli par le Secrétariat afin que davantage d'informations soient disponibles sur Internet, notamment en ce qui concerne les mandats et les cycles d'établissement des rapports, ainsi que l'aperçu analytique et statistique de l'activité du Conseil au cours de l'année écoulée. Il s'agit là véritablement de contributions très importantes dans l'optique d'améliorer la compréhension du travail du Conseil et des nouvelles tendances et évolutions observées dans le domaine de la paix et la sécurité internationales. En tant que Président du Groupe de travail informel, je sais gré au Secrétariat des efforts qu'il a déployés pour préparer ce nouveau kit d'outils d'information, et je me félicite des nouvelles possibilités qu'offre le site Web du Conseil, que j'invite toutes les délégations intéressées à consulter.

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur un sujet qui intéresse au plus haut point les États Membres. Je suis aussi reconnaissant à l'Inde et au Portugal d'avoir établi un document de réflexion (S/2012/853) pour guider nos travaux, qui fait le bilan de tout ce qui été entrepris pour améliorer et moderniser les méthodes de travail du Conseil, et énumère les mesures supplémentaires que nous pourrions envisager de prendre pour continuer à œuvrer en ce sens. Je voudrais remercier, et tout particulièrement féliciter, l'Ambassadeur José Filipe Moraes Cabral, Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, non seulement pour son exposé d'aujourd'hui mais aussi pour tout ce qu'il a fait cette année à la tête de cet organe

subsidiaire du Conseil, qui a notablement contribué aux avancées dans ce domaine.

S'agissant des méthodes de travail du Conseil, notre objectif principal doit être d'identifier les domaines et les sujets requérant l'attention du Conseil en vue d'accroître le degré de transparence, de participation, d'efficacité et de responsabilité effective du Conseil dans l'exercice de son mandat en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces derniers mois, nous avons enregistré quelques progrès. D'un côté, nous avons reçu le 5 juin 2012 une note du Président (S/2012/402) qui complète les directives contenues dans l'annexe du document S/2010/507 relative à la rationalisation de l'utilisation des services de conférences et l'amélioration des processus d'échanges. D'autres importants aspects de procédure concernent les rédacteurs, les présidents des organes subsidiaires, les débats publics, l'établissement du rapport annuel à l'Assemblée générale et les évaluations mensuelles effectuées par chacune des présidences. Nous sommes sûrs que les discussions sur ces questions vont se poursuivre au sein du Groupe de travail et qu'avant la fin de l'année nous serons en mesure d'adopter de nouvelles directives pour orienter les futurs travaux du Conseil.

Nous avons aussi avancé s'agissant de mieux répartir la charge de travail du Conseil sur l'année, en ajustant les périodes de prorogation des mandats respectifs et en harmonisant les conditions fixées pour l'établissement de rapports. Les recommandations formulées à cet égard par le Président du Groupe de travail en juillet et dûment reflétées dans le rapport annuel remis à l'Assemblée générale (A/67/2) il y a quelques jours, indiquent la voie à suivre par les membres du Conseil pour mieux planifier les futurs travaux du Conseil.

Je voudrais maintenant évoquer certaines des questions en suspens et la façon dont nous pourrions les traiter au en vue d'une plus grande efficacité.

Premièrement, pour ce qui est des débats publics, ma délégation estime que l'augmentation du nombre de débats publics organisés chaque mois est un facteur important contribuant au renforcement de la transparence, et que la participation des États non membres à ces débats doit contribuer aussi à renforcer et enrichir les éléments de réflexion dont disposent les membres du Conseil pour prendre leurs décisions. Pour la même raison, il est tout à fait naturel que les États non membres du Conseil s'attendent à ce qu'il soit tenu compte de leurs préoccupations et contributions lors de l'adoption du document final du débat, qui est dans la majorité des cas une déclaration du Président.

Deuxièmement, la pratique établie d'une réunion mensuelle de la présidence du Conseil avec les Membres de l'ONU afin de faire connaître et de commenter le programme de travail provisoire, est d'une grande utilité et contribue de façon notable à la transparence des travaux du Conseil. La Charte et le règlement intérieur provisoire du Conseil prévoient que des États non membres du Conseil puissent être invités à participer aux débats de ce dernier quand leurs intérêts immédiats peuvent être en jeu, et contiennent donc des dispositions spécifiques destinées à faciliter leur participation à ces réunions.

En outre, il est dit dans le document de réflexion qu'il serait important que le Conseil et ses membres aient davantage d'échanges avec d'autres parties intéressées. Nous pensons que le Conseil gagnerait beaucoup à mettre en place un mécanisme chargé de renforcer ses liens avec les organisations régionales assumant des responsabilités subsidiaires ou complémentaires dans le maintien de la paix et de la sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou les présidents et les formations par pays de la Commission de consolidation de la paix.

Je voudrais rendre hommage au Secrétariat pour l'assistance extrêmement précieuse qu'il ne cesse de nous fournir avec la plus grande discrétion. Durant l'année écoulée, nous avons vu que des efforts considérables ont été déployés pour améliorer le site Web du Conseil, celui de ses organes subsidiaires, ainsi que les outils informatiques mis à la disposition de tous les États Membres et du public en général, surtout le plus utile d'entre eux, à savoir le « Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité ». Nous nous félicitons du travail accompli et des ressources investies à cet égard, qui renforcent la transparence des travaux du Conseil et qui améliorent la perception qu'en a l'opinion publique.

Enfin, nous pensons que le débat sur les questions de procédure et les méthodes de travail du Conseil et de ses organes subsidiaires, en particulier les comités des sanctions, revêtent une grande importance et que les membres non permanents peuvent énormément contribuer à ce débat en vue d'améliorer le fonctionnement de ces organes. Nous pensons qu'il est utile que nous nous penchions sérieusement sur cette question.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous attachons une importance particulière au débat public d'aujourd'hui sur les méthodes de travail

du Conseil. Le fait que ce débat soit public pour la cinquième année d'affilée est la preuve de l'attention soutenue que le Conseil prête aux propositions formulées par les États Membres sur les moyens d'améliorer les aspects procéduraux de son travail, étant entendu que les méthodes de travail elles-mêmes et toutes modifications qui pourraient leur être apportées relèvent de la responsabilité du Conseil lui-même. Il s'agit d'une question très délicate dans le contexte de la réforme du Conseil, et le débat y afférent ne doit pas être imprégné de populisme. Les procédures du Conseil évoluent constamment, ainsi qu'il ressort des informations données dans sa déclaration par le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Jose Filipe Moraes Cabral.

Pour améliorer et modifier les méthodes de travail du Conseil de sécurité, nous devons chercher à améliorer l'efficacité et la cohérence de son fonctionnement s'agissant de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité. Telle est la principale responsabilité du Conseil. Lors du débat sur les méthodes de travail du Conseil, des sujets d'ordre plus général sont souvent abordés, à savoir dans quelle mesure le Conseil s'acquitte-t-il avec succès et comme il se doit des missions qui lui sont conférées par la Charte des Nations Unies.

Nous entendons parfois critiquer le Conseil pour avoir empiété sur les prérogatives d'autres organes de l'ONU. Nous partageons cette préoccupation. Nos collègues connaissent nos réserves au sujet des initiatives en cours d'examen au Conseil sur diverses questions d'actualité, en particulier celles touchant à l'égalité entre les sexes. Nous pensons que le Conseil de sécurité devrait se concentrer sur les sujets concernant les pays et sur les questions à propos desquelles il doit et devrait prendre des décisions précises.

Nous comprenons aussi que l'on se demande si le Conseil n'utilise pas trop souvent le Chapitre VII de la Charte pour imposer des sanctions, ce qui a bien évidemment, et c'est le moins qu'on puisse dire, des répercussions humanitaires évidentes. Nous aimerions souligner que la Fédération de Russie est favorable à ce que le Conseil ait recours à la diplomatie préventive et qu'il privilégie les mesures visant au règlement pacifique des conflits. Il faudrait utiliser plus largement et de façon plus intégrale les dispositions des chapitres VI et VII. Les sanctions, en particulier, dans les cas où la force est utilisée pour régler des conflits, ne doivent être envisagées que lorsque toutes les possibilités de règlement pacifique des différends ont été épuisées, que la menace à la paix et la sécurité est manifeste et qu'une décision d'appliquer le Chapitre VII reçoit de l'appui du plus grand nombre possible de membres du Conseil. Nous réaffirmons qu'il s'agit de sujets importants, mais qui ne relèvent pas des méthodes de travail du Conseil. Bien entendu, les dispositions fondamentales de la Charte relatives au droit de veto ne relèvent pas non plus des méthodes de travail du Conseil.

Pour améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité et faire en sorte qu'il reflète les réalités de notre époque, il importe de mener un travail minutieux afin d'améliorer ses méthodes de travail. C'est à cette fin que le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a été précisément établi. Nous saluons les efforts de la présidence portugaise, qui a imprimé un nouvel élan aux travaux du Groupe. Nous constatons que ce Groupe mène ses travaux conformément à son caractère spécifique, en ayant systématiquement des échanges utiles et constructifs avec toutes les délégations intéressées des Membres de l'Organisation.

À notre avis, un élément clef pour améliorer les méthodes de travail du Conseil consiste à améliorer la qualité de ses échanges avec d'autres organismes des Nations Unies sur les questions qui dépassent la compétence du Conseil. Le défi qui se pose actuellement est de continuer à améliorer les formes et méthodes déjà efficaces de dialogue entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres organes du système des Nations Unies, les organisations régionales et les partenaires internationaux. Nous devons développer davantage la pratique d'organiser des consultations efficaces entre les membres du Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix. Nous préconisons une augmentation raisonnable du nombre de séances publiques du Conseil, tout en tenant compte du caractère extrêmement important de consultations informelles du Conseil de sécurité et du rôle utile que la formule Arria peut jouer dans ce contexte.

Nous sommes convaincus que pour améliorer la transparence et le caractère démocratique du Conseil, il convient de mieux répartir les responsabilités de direction informelle de rédacteurs désignés. Pour nous, l'idée répandue selon laquelle ces rédacteurs désignés ont toujours de quelque manière le droit d'intervenir en premier lieu pendant l'examen des diverses questions n'a aucun fondement. À notre avis, cela ne se justifie que quand ils présentent des projets de décision au Conseil et donnent donc voix à ces projets. Dans tous les autres

cas, les discussions doivent être plus informelles et ne nécessitent aucune sorte d'encadrement.

Pour terminer, je tiens à souligner que toute mesure innovante visant à améliorer la transparence des travaux du Conseil de sécurité ne doit pas nuire à son efficacité ou limiter son efficience. Le dialogue sur cet important sujet exige une approche professionnelle équilibrée, sans politiser la question à l'examen.

M. Mehdiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cet important débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous saluons le Représentant permanent du Portugal, l'Ambassadeur Filipe Moraes Cabral, pour ses efforts dévoués en tant que Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Nous saluons le rôle joué par ce Groupe de travail pour faire progresser les objectifs de transparence, de respect du principe de responsabilité, et d'efficacité dans le cadre des travaux du Conseil.

L'intérêt que toute la communauté internationale porte à la question à l'examen est manifeste et s'explique par la fonction du Conseil. En s'acquittant des obligations que lui confère la Charte, le Conseil agit au nom de tous les États Membres de l'ONU et, par conséquent, il doit leur rendre compte de son action. Près d'un an s'est écoulé depuis la tenue du dernier débat public du Conseil sur ses méthodes de travail, au cours duquel nombre de points importants ont été soulevés. Depuis lors, le Conseil a continué à mettre en œuvre les dispositions de la note 507 du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507) et a introduit plusieurs mesures en vue d'améliorer la rationalisation, le caractère inclusif et l'efficacité des activités du Conseil, mesures qui ont été finalement énoncées dans la note 402 publiée en juin 2012.

On a également accordé plus d'attention à assurer une plus large participation des membres du Conseil au processus de prise de décisions et à améliorer la pratique actuelle relative aux rédacteurs désignés et à la désignation des présidents des organes subsidiaires. Le Conseil s'est également penché sur les moyens d'améliorer ses échanges avec les États non membres du Conseil et de tenir davantage compte de leurs apports et contributions. Malheureusement, des obstacles subsistent et il faut faire davantage pour aplanir les divergences existantes. Nous espérons que le Conseil donnera l'impulsion nécessaire pour lancer un processus de véritables réformes au sein du Conseil de sécurité, afin de répondre aux attentes de la communauté internationale.

Il convient de noter que la réticence, voire le refus de renoncer aux habitudes ancrées en préservant les pratiques existantes complique le processus d'établissement d'un accord sur des questions qui revêtent beaucoup d'importance pour les Membres de l'ONU. Les raisons du maintien du caractère provisoire du règlement intérieur du Conseil sont également évidentes. Le débat d'aujourd'hui sur les méthodes de travail, les procédures et les pratiques que le Conseil de sécurité utilise pour s'acquitter des fonctions que lui confie la Charte représente une excellente occasion d'identifier d'éventuelles lacunes dans des domaines où il convient d'apporter des améliorations et des ajustements.

Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de séances publiques du Conseil, qui a dépassé 145 cette année. Sans aucun doute, la qualité de ces séances dépend d'une véritable volonté du Conseil de prendre en considération les points de vue et les contributions des États non membres du Conseil et des organisations régionales et sous-régionales, notamment en mentionnant leurs propositions et apports dans les documents publiés à l'issue des séances publiques. Tout en soulignant l'importance d'une coopération étroite avec les organisations régionales et sous-régionales pour permettre une intervention rapide en cas de différends et de nouvelles crises, il convient également de prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la qualité des séances d'information, qui constituent des sources à utiliser dans le cadre d'un système efficace d'alerte rapide et de prévention de crises.

Il faut faire davantage pour améliorer la forme et le fond des rapports annuels du Conseil, qui constituent le principal moyen de communication entre le Conseil et l'ensemble des États Membres. Nous saluons les efforts consentis par nos collègues colombiens afin de veiller à ce que le dernier rapport annuel soit plus complet et détaillé. Entre autres choses, il convient d'inclure une analyse dans les rapports mensuels établis par les présidences tournantes. Ces rapports doivent également contenir des informations plus détaillées sur les consultations en plénière. Le Conseil devrait également organiser plus fréquemment des réunions selon la formule Arria afin de renforcer les échanges et un dialogue informel avec la communauté internationale, telles que la réunion organisée en mai sur le règlement pacifique des différends, la prévention et le règlement des conflits,

ouverte à tous les États Membres et observateurs, aux organisations internationales, ainsi qu'aux représentants des milieux universitaires et de la société civile.

Une autre question importante, et qui exige des efforts plus amples, est le contrôle que le Conseil exerce sur la mise en œuvre de ses propres décisions. Il est inacceptable que des résolutions du Conseil de sécurité appelant à des mesures concrètes soient ignorées ou interprétées de manière à éviter leur mise en œuvre. Il faut accorder une attention particulière à des situations faisant intervenir des arrangements régionaux, où le Conseil de sécurité renvoie des questions à ceux-ci en vue d'encourager le règlement pacifique de différends ou de conflits. Il va sans dire que le silence du Conseil de sécurité, face au mépris manifeste de ses résolutions sur des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et régionales et aux tentatives visant à les remplacer par des considérations ambiguës, est dangereux et ne peut pas être une pratique acceptée dans le cadre des méthodes de travail du Conseil.

Pour terminer, je voudrais faire observer que le Conseil doit renforcer l'efficacité et la viabilité de ses méthodes de travail. Les modifications mineures apportées aux méthodes de travail pourraient stimuler et promouvoir des réformes d'ensemble permettant au Conseil de s'adapter aux réalités actuelles. Pour améliorer véritablement l'action du Conseil, il convient d'adopter une approche privilégiant l'intérêt général et collectif au lieu des intérêts individuels et nationaux.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé ce débat public et d'avoir fait distribuer le document de réflexion, qui par ailleurs est très utile. Nous remercions également l'Ambassadeur du Portugal, Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédures, pour le travail accompli ainsi que pour son exposé d'aujourd'hui.

L'Allemagne se félicite des efforts accrus déployés par le Conseil pour interagir avec toute une série de parties prenantes, en particulier les Membres de l'ONU dans leur ensemble, et rechercher leur contribution. Les débats publics, les séances selon la formule Arria et les dialogues interactifs sont des formats qui sont régulièrement utilisés avec succès pour garantir la communication et l'échange d'informations, essentiels au bon fonctionnement du Conseil.

Les exposés du Département des affaires politiques représentent des améliorations particulièrement importantes, et nous demandons à tous les membres du Conseil d'envisager de procéder à des tours d'horizon similaires pendant leur présidence respective. Nous nous félicitons de l'utilisation accrue de technologies modernes telles que les services de visioconférence et de téléconférence pour améliorer la rapidité et l'efficacité des actions du Conseil.

Des relations interactives et dynamiques avec une myriade d'interlocuteurs tels que les représentants spéciaux du Secrétaire général chargés de questions thématiques sont essentielles à l'exécution du mandat du Conseil, et le dialogue interactif du Conseil qui s'est tenu plus tôt cette année avec les présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix a clairement mis en lumière les possibilités d'une coopération accrue entre les deux organes. Par exemple, il faudrait envisager la possibilité que les présidents prennent part aux consultations du Conseil afin d'assurer notamment que le Conseil tienne compte d'une perspective plus large pour ce qui est de la consolidation de la paix.

Nous sommes également favorables à une participation accrue des organisations régionales dans les activités du Conseil. Ces organisations peuvent jouer un rôle crucial dans des domaines tels que la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix dans leurs régions respectives, et ainsi, compléter efficacement le rôle du Conseil. À cet égard, je voudrais rappeler la réunion de haut niveau fructueuse tenue le 26 septembre sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient (voir S/PV.6841), qui avait porté sur la coopération entre l'ONU et la Ligue des États arabes.

Si d'importants progrès ont été réalisés pour améliorer les méthodes de travail du Conseil, nous attendons avec intérêt l'achèvement des travaux en cours. Je souhaiterais donc présenter une brève vue d'ensemble de la position de l'Allemagne sur certaines des grandes questions.

S'agissant de la rédaction des textes et de la présidence des organes subsidiaires, nous pensons que tous les membres du Conseil sont à même d'occuper ces fonctions et qu'en conséquence, les membres élus devraient être chargés de plus en plus fréquemment de la rédaction des textes. À l'heure actuelle, l'Allemagne assume le rôle de rédacteur pour l'Afghanistan, ainsi que la présidence de plusieurs organes subsidiaires. C'est là une expérience très positive.

Les consultations sur la nomination de rédacteurs et de présidents d'organes subsidiaires pour l'année suivante devraient avoir lieu peu après l'élection des membres non permanents et avant la fin de l'année, et être ouvertes à tous. Les mandats des groupes de travail doivent être flexibles et ouverts aux adaptations nécessaires. À cet égard, je tiens à dire que l'Allemagne est prête à envisager l'élargissement du mandat du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux afin que ce dernier puisse également examiner les questions relatives à la non-coopération des États dans le contexte des renvois de situations par le Conseil à la Cour pénale internationale.

Pour ce qui est du renforcement de l'interaction dans le cadre des débats publics, l'Allemagne estime que ces débats représentent pour les membres du Conseil une excellente occasion de bénéficier des contributions des États non membres. C'est pourquoi nous souhaitons que les documents de réflexion soient distribués rapidement à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les conclusions de la présidence.

Le rapport annuel du Conseil et ses évaluations mensuelles peuvent encore être améliorés. La présidence chargée du rapport annuel doit continuer à consulter les non membres bien avant la sortie du rapport et présenter aux membres du Conseil les propositions avancées et les attentes exprimées lors de ces consultations. L'évaluation mensuelle étant établie sous la responsabilité de la présidence, elle devrait refléter de manière plus approfondie les vues et l'analyse du Président sur les travaux du Conseil effectués pendant le mois en question.

La réforme des méthodes de travail s'inscrit dans une réforme globale plus large. Je tiens donc à être clair. Nous ne devons pas faire porter notre effort sur les seules méthodes de travail. Il faut procéder à une réforme structurelle du Conseil de sécurité, une réforme qui le rende plus représentatif du monde d'aujourd'hui, une réforme qui confère aux décisions du Conseil une plus grande crédibilité et donc plus d'efficacité. Le souhait d'une véritable réforme n'a jamais été aussi manifeste. Une majorité écrasante d'États Membres, petits et grands, développé et en développement, considèrent qu'une véritable réforme structurelle est la meilleure façon d'aller de l'avant, sinon, on ne ferait que traiter des symptômes et non pas des causes profondes.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également l'Ambassadeur Moraes Cabral d'avoir préparé le terrain à notre discussion et d'avoir présidé avec énergie le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Nous examinons aujourd'hui la façon dont nous menons nos affaires et dont nous écoutons les vues et les idées de l'ensemble des Membres. C'est une question importante. Toutefois, lorsque nous, les membres du Conseil, examinons la question des méthodes de travail, nous devons faire en sorte de ne pas donner l'impression de nous intéresser davantage au processus qu'au résultat. Le test clef pour le Conseil de sécurité restera sa capacité à prévenir et à régler les conflits dans le monde. Ce que nous faisons ici à New York est important, car il s'agit d'un forum de débats et d'un moyen de formuler des réponses à divers événements. Mais il ne faut pas oublier que notre responsabilité principale consiste à modifier les situations sur le terrain et à empêcher que des hommes, des femmes et des enfants ne souffrent pendant des conflits.

Tandis que le Conseil s'efforce de s'acquitter de ce noble devoir, je crois qu'il faut veiller à maintenir l'équilibre entre deux principes afin d'étayer les méthodes de travail du Conseil. Premièrement, le Conseil doit rester inlassablement axé sur l'amélioration de son efficacité. Face à l'escalade de conflits, la rapidité peut jouer un rôle crucial. Nous devons être en mesure de nous réunir en tant que nations diverses représentant le monde et trouver rapidement des solutions énergiques qui peuvent faire une différence sur le terrain.

Le Royaume-Uni a proposé plusieurs méthodes de travail visant à améliorer l'efficacité du Conseil. Nous avons préconisé une utilisation accrue des services de visioconférence, lesquels sont fort heureusement devenus la nouvelle norme dans les consultations du Conseil. Nous avons réservé du temps et de l'espace aux travaux importants des organes subsidiaires du Conseil, et nous avons fait valoir que le Conseil devait exercer sa responsabilité en matière de prévention et de gestion des conflits. C'est pourquoi nous avons mis en place des sessions mensuelles de tour d'horizon qui, dans le cas du Yémen, par exemple, ont encouragé le Conseil à accorder plus d'attention aux signaux d'alerte rapide et nous ont poussés à agir avec détermination. J'admets que nous n'avons pas réussi à convaincre les autres membres du Conseil du bien-fondé de cet exercice. Mais je trouve décevant que les opposants à cette proposition n'aient avancé aucune autre idée sur la façon pour le Conseil d'exercer sa responsabilité en matière de prévention des conflits.

Deuxièmement, le Conseil doit agir dans la transparence et il a donc des comptes à rendre aux Membres de l'Organisation et au monde. Tous les Membres de l'ONU ont un intérêt légitime dans ce que fait le Conseil ou, à vrai dire, dans ce qu'il ne fait pas. Il faut donc que le Conseil écoute tous les Membres de l'ONU et interagisse avec eux, que ce soit par le biais de débats publics comme le présent débat ou d'autres formats tels que les dialogues informels ou les réunions tenues selon la formule Arria que nous-mêmes et d'autres membres du Conseil avons préconisées. Nous partageons également l'avis de ceux qui pensent que les rapports officiels du Conseil devraient être plus développés et plus analytiques et devraient, le cas échéant, procéder à une plus grande autocritique.

Nous devons également veiller à ce que l'ordre du jour du Conseil soit actualisé. Pour autant que je sache, aucune nouvelle question n'a été inscrite à l'ordre du jour officiel ces 18 derniers mois. Le monde est-il vraiment resté si statique durant cette période? Nous nous trouvons dans une situation étrange : il y a dans la liste des questions dont le Conseil est saisi une question régionale qui n'a pas été examinée depuis 1949, mais cette liste n'inclut ni la question de la Syrie ni celle du Yémen, qui ont considérablement préoccupé le Conseil en 2012. Voilà qui n'envoie pas un message très positif quant à notre réactivité et à la transparence de nos procédures. Comment pouvons-nous rendre dûment compte de nos actions à nos Membres si nous ne pouvons même pas dire franchement ce qui est inscrit à notre ordre du jour?

Comme disait George Bernard Shaw, la règle d'or, c'est qu'il n'y a pas de règles d'or. Ces sont les règles, la pratique et les antécédents du Conseil qui guident nos travaux aujourd'hui. Même si nous respectons les règles énoncées dans la Charte, nous devons éviter d'être attachés de manière rigide aux pratiques du passé et être prêts à innover et à adapter nos procédures au monde moderne. Nous pourrions donc avoir à nous adapter aux technologies modernes en recourant aux médias sociaux et en cessant d'utiliser les télécopieurs. Cela veut toutefois également dire que le Conseil doit faire davantage pour travailler avec les Membres de l'ONU et les personnes qu'ils représentent au sein de l'Organisation.

Enfin, et fondamentalement, il importe que le Conseil de sécurité fasse preuve de la plus grande efficacité possible pour régler les problèmes auxquels le monde se heurte aujourd'hui. Cela nécessite d'examiner toutes les méthodes de travail qui promeuvent une action réfléchie et décisive par le Conseil de sécurité.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : Je me félicite de l'initiative prise par l'Inde de convoquer la présente séance sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. La présente séance – le cinquième débat public consacré par le Conseil de sécurité à cette question – reflète pleinement l'importance que le Conseil attache à la question de l'amélioration de ses méthodes de travail et atteste de l'intérêt que le Conseil porte aux vues des États Membres.

J'ai écouté attentivement la déclaration faite par le Représentant permanent du Portugal, et je tiens à saluer les efforts déployés par le Portugal à la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

La Chine appuie également l'amélioration continue des méthodes de travail du Conseil, et y attache de l'importance, afin d'améliorer l'autorité, l'efficacité et la transparence du Conseil et lui permettre de mieux exécuter le mandat qui lui a été confié par la Charte des Nations Unies. Grâce aux efforts réfléchis des membres du Conseil, le Conseil a considérablement amélioré ses méthodes de travail.

Le nombre de séances publiques du Conseil de sécurité a énormément augmenté. Les exposés mensuels présentés par la présidence tournante du Conseil de sécurité aux non membres du Conseil au sujet du programme de travail mensuel sont désormais une pratique bien établie. Le Conseil de sécurité a efficacement utilisé diverses formules, telles que les dialogues interactifs officieux et les réunions organisées selon la formule Arria, pour renforcer ses échanges et interactions avec les États Membres concernés, les formations pays de la Commission de consolidation de la paix, la société civile et les institutions universitaires. Les réunions conjointes annuelles entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ont contribué à renforcer la coopération avec les organisations régionales en Afrique. Avec l'aide du Secrétariat, diverses technologies de l'information et des communications ont été appliquées extensivement aux travaux du Conseil, lui permettant de réagir plus rapidement et plus promptement aux situations nouvelles et permettant aux États non membres du Conseil d'avoir plus rapidement connaissance des activités du Conseil. Après sa réorganisation, le site Web officiel du Conseil de sécurité fournit désormais davantage d'informations à ses utilisateurs.

La Charte des Nations Unies dispose que le Conseil de sécurité établit son propre règlement intérieur. Il est toujours possible d'apporter des améliorations aux méthodes de travail du Conseil. La Chine appuie la pleine mise en œuvre de la note présidentielle 507 (S/2010/507) sur cette question et est favorable à la poursuite du débat sur des propositions et mesures concrètes. Je voudrais mettre l'accent et appeler l'attention sur les points suivants.

Premièrement, au cours des dernières années, la charge de travail du Conseil n'a cessé d'augmenter. Le Conseil doit mettre l'accent sur l'utilisation efficace des ressources existantes et sur le règlement des questions graves et pressantes qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le nombre de questions thématiques examinées par le Conseil n'a également cessé d'augmenter. Certaines ne relèvent pas du mandat du Conseil, et le Conseil devrait tenir compte des préoccupations exprimées par les États Membres à cet égard.

Deuxièmement, le Conseil devrait tirer davantage parti de la diplomatie préventive et utiliser des moyens pacifiques tels que la médiation et les bons offices pour désamorcer les différends, il devrait aussi éviter le recours fréquent à la menace des sanctions et à d'autres mesures comportant un recours à la force. Un mécanisme efficace de suivi de l'application des mandats émanant du Conseil de sécurité doit être créé afin d'éviter les actes qui constitueraient une utilisation abusive de ces mandats ou empièteraient sur eux.

Troisièmement, avant d'adopter des résolutions ou des déclarations présidentielles, le Conseil doit minutieusement et patiemment mener des négociations et consultations afin de parvenir à un vaste consensus. Dans le cadre de ce processus, il importe que tous les membres du Conseil disposent de suffisamment de temps pour examiner et étudier les textes pertinents. Le Conseil doit éviter de contraindre à l'adoption de certains textes au sujet desquels de graves divergences subsistent afin de préserver la solidarité au sein du Conseil.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité doit continuer à renforcer ses interactions et son dialogue avec des États non membres du Conseil et accorder plus d'attention aux opinions des États Membres ayant des liens avec les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Nous appuyons la pleine utilisation par le Conseil des divers mécanismes tels que Groupe de travail sur les opérations de maintien de la Paix et les réunions avec les pays fournisseurs de contingents. Pour ce qui est du déploiement des opérations de maintien de la paix et de l'ajustement de leurs mandats, il faut accorder davantage d'attention aux échanges entre les pays fournisseurs de contingents et le Secrétariat.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et la Commission de consolidation de la paix doivent, d'une part, respecter pleinement la répartition des tâches, et, d'autre part, renforcer la communication et la coordination entre eux. La Chine appuie les efforts entrepris par le Conseil conformément au Chapitre VIII de la Charte pour renforcer sa coopération avec des organisations régionales telles que l'Union africaine et la Ligue des États arabes afin de créer une synergie.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Nous nous félicitons aussi du document de réflexion établi par le Portugal et l'Inde (S/2012/853, annexe).

Le Pakistan s'associe à la déclaration qui sera prononcée dans le courant du débat par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous remercions l'Ambassadeur Moraes Cabral de sa direction éclairée et les membres de la délégation portugaise de leur présidence efficace du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. L'Ambassadeur Moraes Cabral a mis en exergue certains résultats importants obtenus par le Groupe de travail. La délégation pakistanaise a activement contribué à cet effort collectif.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil fait partie intégrante de la réforme globale du Conseil de sécurité, qui est un objectif commun à tous les Membres de l'ONU. Il est encourageant de constater que l'on accorde davantage d'attention aux méthodes de travail au sein du Conseil lui-même. L'organisation des débats publics comme celui-ci illustre l'importance que le Conseil attache à cette question et le vif intérêt que cela suscite parmi les États Membres. Nous devrions renforcer cette tendance. Ces débats n'engendreront des dividendes tangibles que grâce à un suivi efficace. Le Conseil doit continuer d'examiner les propositions concrètes émanant de ce débat aux fins de leur mise en pratique. Le rôle du Groupe de travail continue d'être pertinent à cet égard. La mise en œuvre de la note présidentielle S/2010/507 est une tâche en cours d'exécution. Selon nous, cette mise en œuvre doit inclure et formaliser d'autres aspects

importants des méthodes de travail tout en passant en revue le statut des mesures déjà intégrées.

Nous voudrions mettre en exergue trois aspects fondamentaux de ce débat.

Premièrement, la transparence, la démocratie et l'inclusion sont indispensables à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Le Pakistan estime que la promotion de ces principes renforcera la responsabilité du Conseil devant l'ensemble des États Membres.

Deuxièmement, l'importance des méthodes de travail n'est pas seulement une question de procédure. En fait, les questions y afférentes, notamment le processus décisionnaire, portent sur toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Conseil, y compris les travaux de ses organes subsidiaires. Il n'est donc pas surprenant que tous les États Membres se sentent directement concernés par cette question.

Troisièmement, l'amélioration des méthodes de travail renforcera également l'efficacité du Conseil. Toutefois, l'efficacité du Conseil et, par ricochet, sa crédibilité sont plus tributaires de la volonté politique de ses membres et de l'application de ses décisions et résolutions. Nous nous félicitons des mesures supplémentaires prises concernant l'utilisation des services de conférence et la rationalisation des travaux dont il est convenu dans la note présidentielle datée du 5 juin 2012 (S/2012/402). Répartir plus équitablement la charge de travail périodique sur toute l'année, le cas échéant, et au cas par cas, peut également améliorer la planification. Les efforts du Secrétariat pour renforcer la disponibilité des informations et des données, notamment par le truchement du site Web du Conseil, sont particulièrement louables.

Je voudrais évoquer certains domaines dans lesquels la réalisation de progrès, maigres ou lents, nécessite des efforts concertés supplémentaires.

Premièrement, en matière de transparence, il faut donner tout son sens à l'article 48 du règlement intérieur provisoire, qui prévoit qu'« [à] moins qu'il n'en décide autrement, le Conseil de sécurité siège en public ». Les consultations tenues à huis clos doivent être aussi peu nombreuses que possible et considérées comme l'exception qu'elles sont censées être.

Au sein du Conseil, le processus de prise de décision doit être plus transparent et plus inclusif. Cela implique la participation de tous les membres et des consultations avec tous les membres, suffisamment de temps pour examiner certaines questions et des négociations appropriées concernant les décisions du Conseil. Il faut renoncer à la tendance consistant à préconiser des décisions en adoptant une attitude intransigeante. Le Pakistan appuie les discussions en cours au Groupe de travail en vue d'accroître la transparence et l'ouverture en ce qui concerne la pratique relative aux rédacteurs ainsi que la nomination des présidents des organes subsidiaires, étant donné que cela est étroitement lié à cet objectif.

Pour accroître l'accès et la participation des non membres du Conseil, nous devrions appliquer, dans leur intégralité, les Articles 31 et 32 de la Charte, tant dans le cadre des travaux du Conseil que de ceux de ses organes subsidiaires. Les séances organisées selon la formule Arria et les échanges interactifs informels offrent aussi d'autres moyens de dialoguer avec les non membres et d'autres acteurs. Il convient de noter que la note S/2012/402 invite les membres à accroître encore les échanges avec les États qui ne sont pas membres du Conseil. Un aspect important de l'interaction avec les États non membres du Conseil est la nécessité de s'assurer que leurs vues sont prises en compte dans les délibérations du Conseil, la prise de décisions et les documents adoptés. Le Pakistan est également favorable à des mesures pour accroître les échanges pendant les débats publics, notamment en alternant les déclarations des membres du Conseil avec celles des non membres.

Compte tenu du rôle central du maintien de la paix dans les activités du Conseil, nous considérons qu'il est essentiel d'avoir des échanges et des consultations renforcés, à un rythme plus régulier et portant davantage sur le fond, avec les pays fournisseurs de contingents. Le Conseil devrait également continuer de resserrer les consultations et la coopération avec les organisations régionales et adopter une démarche plus cohérente et plus méthodique, pour que cette coopération soit plus efficace.

Le Conseil devrait avoir davantage recours au règlement pacifique des différends, tel que prévu au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies.

Pour améliorer l'échange d'informations et faire mieux connaître les travaux du Conseil, le Président pourrait jouer un rôle plus actif, notamment par des échanges avec les États non membres du Conseil, les médias, le Secrétariat, ainsi que les envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général, le cas échéant. L'interaction entre le Président de l'Assemblée

générale et le Président du Conseil est également importante.

S'agissant des comités de sanctions, nous considérons que les meilleures pratiques récentes, en particulier la création d'un poste de Médiateur pour le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011) concernant Al-Qaida et les personnes et entités qui lui sont associées, doivent être envisagées pour d'autres comités. Il est également indispensable de rendre le processus de sélection et de nomination des différents groupes d'experts plus transparent, plus équilibré et plus représentatif.

Pour accroître l'efficacité et l'efficience globales de ses travaux, le Conseil devrait consacrer plus de temps et d'attention aux questions qui sont au centre du maintien de la paix et de la sécurité, conformément à son mandat principal, et s'abstenir d'empiéter sur les mandats d'autres organes.

Au fil des ans, les membres non permanents ont beaucoup contribué à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Cela peut se comprendre car les membres non permanents, parce qu'ils sont élus, considèrent qu'ils doivent rendre des comptes à l'ensemble des États Membres et partagent le sentiment général qu'il est nécessaire d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. À l'inverse, les faits ne montrent aucune corrélation entre les sièges permanents et l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Par conséquent, il est peu probable que la création de nouveaux sièges permanents modifie cette situation. Néanmoins, la compréhension et la coopération des membres permanents sont également importantes à cet égard. En outre, il est vrai que, dernièrement, les membres permanents ont eux aussi essayé de s'ouvrir à un plus large public.

Enfin, il est dans notre intérêt à tous d'améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous devons donc continuer de poursuivre cet objectif, ensemble et avec détermination.

M. Kadangha-Bariki (Togo) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir organisé ce débat public autour de la question des méthodes de travail du Conseil de sécurité, le cinquième du genre sur ce sujet auquel tous les Membres de l'ONU accordent une importance de plus en plus accrue. Je suis également reconnaissant à l'Ambassadeur du Portugal, José Filipe Moraes Cabral, pour le travail remarquable qu'il a accompli à la tête du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et aussi pour la présentation détaillée qu'il vient de nous faire.

La note présidentielle du 7 février 2006 (S/2006/507), modifiée par le Conseil de sécurité le 26 juillet 2010 (S/2010/507), contient les grands sujets que le Groupe de travail informel a eu à examiner et qui présentent un grand intérêt pour le Conseil. Le travail se poursuit au sein de ce groupe, avec une volonté et une détermination d'atteindre des résultats satisfaisants, puisque la question de la réforme des méthodes de travail du Conseil a été aussi, lors du Sommet du Millénaire en 2005, au centre des préoccupations des chefs d'État et de gouvernement, qui en ont même fait une recommandation (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Depuis lors, beaucoup d'efforts ont été consentis au sein même du Conseil, mais il faut reconnaître que le chemin est encore long pour atteindre les objectifs fixés dans le contexte d'une plus grande transparence et efficience du travail du Conseil. C'est pourquoi le Groupe de travail a focalisé son action, depuis le débat public du 30 novembre 2011 (voir S/PV.6672), sur de nouvelles questions, tout en cherchant à assurer l'application effective de celles qui ont été compilées dans la note 507.

L'examen de ces nouvelles questions a abouti à des recommandations sur des sujets tout aussi importants les uns que les autres. Il en ressort qu'une bonne utilisation des ressources des conférences et une répartition judicieuse des périodes de renouvellement des mandats, tout au long de l'année, feront non seulement faire des économies à l'Organisation, mais réduiront aussi la charge de travail qui pèse sur les membres du Conseil durant certains mois de l'année.

Sur les autres questions telles que les rédacteurs – les personnes ou ressources que nous appelons les « penholders » – et les présidences des organes subsidiaires, ma délégation a toujours estimé que la transparence, l'ouverture et la flexibilité devraient commander les actions entreprises dans ce cadre afin de permettre une participation effective et efficiente de tous les membres à la rédaction des projets de résolution et à la procédure d'attribution des présidences des organes subsidiaires. Nous espérons que le Conseil prendra, dans les meilleurs délais, les décisions sur ces questions qui puissent permettre l'amélioration de son travail.

L'interaction entre le Conseil et les autres organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'Assemblée générale, est toujours soulevée lorsqu'on examine cette question de la réforme. À cet égard, il y a

lieu de saluer l'organisation, de plus en plus fréquente, de débats publics qui donnent l'occasion aux États non membres du Conseil de partager les préoccupations communes dans un esprit de complémentarité et de responsabilité. Certaines délégations ont proposé, par le passé, que les documents que le Conseil adopte à la fin de ces débats publics puissent refléter les positions exprimées, ce qui suppose une adoption tardive de ceux-ci. Tout en partageant ces préoccupations, nous estimons que la recherche du mieux ne devrait pas tuer le bien, car l'adoption de tels documents devrait faire l'objet d'intenses négociations avec les non membres, ce qui n'est pas toujours gagné d'avance et peut plutôt entraîner un blocage, préjudiciable au résultat escompté.

Ma délégation voudrait également se féliciter du dialogue qui a été instauré entre le Conseil et d'autres organisations ou personnalités dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces dialogues interactifs informels, comme ceux qui ont eu lieu cette année avec des délégations de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'initiative du Togo, et de l'Union africaine sur les crises du Mali et de la Guinée-Bissau, ont le mérite de permettre un échange direct afin de déterminer les meilleures actions à entreprendre. Ces initiatives louables doivent être poursuivies, tout comme les réunions sous la formule Arria ou celles d'informations et d'échanges avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police.

La rencontre qui a eu lieu cette année entre les membres du Conseil et les chefs des missions de maintien de la paix à travers le monde est assez significative et mérite d'être instituée (voir S/PV.6789).

Une autre question qui retient notre attention est la coopération entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales. Se situant dans le contexte de la subsidiarité, au titre du chapitre VIII de la Charte, ces rencontres suscitent de plus en plus d'intérêt au moment où ces organisations régionales, telles que l'Union africaine, s'investissent davantage dans la recherche de solutions aux conflits intra ou interétatiques. Nous encourageons vivement la poursuite de cette pratique, tout comme les échanges, qui doivent être plus réguliers, avec la Commission de consolidation de la paix.

Les domaines dans lesquels le Conseil de sécurité est appelé à améliorer ses méthodes de travail sont nombreux et aussi importants les uns que les autres. On ne saurait donc les énumérer tous dans le cadre de cette intervention. Le plus réconfortant à nos yeux, c'est que le Conseil, qui est maître de son programme, a bien pris conscience de l'importance du sujet et s'y attèle. Il faudra beaucoup de temps pour l'adoption de toutes les mesures dans ce cadre, et beaucoup plus de temps encore pour l'application réelle de celles-ci. Car, le constat est que l'enthousiasme avec lequel on discute et adopte les mesures d'amélioration de ces méthodes de travail fait défaut lorsqu'il s'agit de procéder à leur mise en œuvre. Et c'est justement là qu'il faut davantage travailler d'autant qu'il ne sert à rien de décider sans appliquer.

Ce qui est certain, c'est que la marche est encore longue et il nous faudra continuer de travailler ensemble, avec tous les acteurs internes et externes, pour atteindre cet objectif louable qu'est la réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité qui permettra à cet organe principal des Nations Unies, de par ses attributions, d'être plus transparent et plus crédible.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais, tout d'abord, vous remercier, Monsieur le Président, pour l'organisation de ce débat thématique sur les méthodes de travail du Conseil. Ce rendez-vous annuel revêt une importance particulière : il offre l'occasion à l'ensemble des Membres de l'ONU non seulement d'évaluer les efforts consentis par le Conseil pour imprégner davantage de transparence, d'efficacité et d'inclusivité à ses travaux, mais également de faire des propositions et commentaires permettant de faire progresser le travail du Conseil dans ce domaine. Nous remercions les délégations indienne et portugaise pour le document de conception conjoint (S/2012/853) qu'ils nous ont soumis en prévision de ce débat et qui facilitera l'examen de cette thématique.

La Charte a confié au Conseil la tâche principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'importance de ce mandat et son impact sur une large majorité des États Membres de l'ONU expliquent et justifient leur suivi et leur implication dans les activités et travaux du Conseil qui ne sont plus limités aux situations traditionnelles de guerre et paix, mais qui touchent dorénavant des questions complexes, telles que le terrorisme ou la non-prolifération nucléaire. S'il est indéniable que le Conseil a pris, au fil des années, des mesures importantes aussi bien pour améliorer l'efficacité de ses travaux, que pour s'ouvrir davantage aux États non membres, notamment à travers l'adoption de la note 507 (S/2010/507), l'efficience optimale et la transparence du Conseil requièrent la poursuite de cet effort. Ma délégation souhaite faire à cet égard les quelques commentaires et observations qui suivent.

La première observation consiste pour moi à rendre hommage à M. Filipe Moraes Cabral, Ambassadeur du Portugal, qui a indéniablement insufflé une dynamique remarquable aux travaux du Groupe de travail sur la documentation et les autres questions de procédure. Il laissera une empreinte indélébile sur les travaux de ce groupe. Traditionnellement, la charge de travail du Conseil a été disproportionnellement répartie durant l'année avec un programme de travail plus lourd pour juin et décembre. Le Conseil a réussi à opérer de légers ajustements aux dates de renouvellement de mandat et de publication des rapports du Secrétaire général et des différents Comités pour les distribuer équitablement sur l'ensemble de l'année. Ceci a contribué à l'allègement de la pression sur le Secrétariat.

Afin de faire un meilleur usage des ressources dont il dispose, le Conseil a pris certaines mesures, dont la tenue de deux consultations durant une même séance. Ceci a permis de faire quelques économies budgétaires qui ont été redéployées vers les organes subsidiaires du Conseil. Nous appuyons le recours par le Conseil aux nouvelles technologies de l'information, notamment à la vidéoconférence pour les exposés ad hoc. Le Conseil a recours à une panoplie de formats pour ses réunions. Nous relevons que le nombre des réunions publiques est en augmentation. Nous demeurons convaincus que la décision sur le format de chaque réunion doit tenir compte de la sensibilité, de la nature de la question et du contexte dans lequel son examen est programmé.

Les débats publics renforcent l'interaction et la relation du Conseil de sécurité avec les États Membres de l'ONU et les organisations régionales. Nous pensons que ces débats doivent avoir une portée spécifique et se focaliser sur des thématiques précises. Le Conseil devrait tirer pleinement profit, dans ses délibérations, des vues et propositions exprimées par les États Membres qui doivent disposer du temps nécessaire pour préparer ces débats.

De même, le Conseil doit faire un usage optimal de son interaction avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police aux opérations de maintien de la paix lorsque les mandats de celles-ci sont examinés ou renouvelés. Ceci s'applique également à la Commission de consolidation de la paix et aux différentes formations pays qui doivent être systématiquement invitées à prendre part aux travaux du Conseil, tout en pleinement compte de leurs contributions et de leurs propositions.

Les réunions d'information concernant le programme de travail organisées mensuellement par les présidences du Conseil au profit des États Membres de l'ONU et de la presse constituent des opportunités privilégiées pour discuter des activités quotidiennes du Conseil et des objectifs en priorité de chaque présidence. Une participation accrue de la part des États Membres à ces réunions renforcerait leur quintessence.

Une coopération de plus en plus renforcée s'est désormais établie entre le Conseil et certaines organisations régionales. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous notons par exemple que le Conseil interagit davantage avec la Ligue des États arabes et qu'une déclaration présidentielle a été adoptée en septembre dernier, sous la présidence allemande, appelant au renforcement de ce partenariat (S/PRST/2012/20). Le Conseil pourrait également raffermir sa coopération avec d'autres organisations régionales et sous-régionales. Ces dernières, à savoir les organisations sous-régionales, ont démontré qu'elles peuvent jouer un rôle important aux côtés du Conseil pour la résolution de certaines crises récentes touchant leur région.

Le rapport annuel du Conseil, quant à lui, qui est fait à l'Assemblée générale (A/67/2) a connu des améliorations aussi bien dans sa forme que dans son contenu. La sollicitation du point de vue des États Membres de l'ONU avant l'élaboration du rapport est une pratique qu'il convient de poursuivre et de renforcer.

Quant aux organes subsidiaires et groupes de travail, ils occupent désormais un espace important dans les travaux du Conseil de sécurité et leurs présidents font face à une charge imposante de travail. Les membres élus du Conseil, avant de se voir allouer des présidences, devraient pouvoir avoir l'opportunité d'exprimer leur choix et leurs préférences sur les présidences qu'ils souhaitent.

Enfin, nous notons avec satisfaction le travail effectué par la Division des affaires du Conseil de sécurité, notamment pour la mise en place d'un site Web du Conseil dans les six langues officielles des Nations Unies, qui contient des informations exhaustives et à jour sur les activités du Conseil et de ses organes subsidiaires. C'est là un travail que nous appuyons fortement.

La participation élevée au débat d'aujourd'hui, relevée par la plupart de mes collègues, démontre clairement l'intérêt que portent l'ensemble des Membres de l'ONU aux travaux de ce Conseil. L'amélioration des méthodes de travail de ce dernier devrait rester un chantier ouvert. Nous considérons que cette œuvre d'amélioration devra être poursuivie à travers,

notamment, une évaluation périodique de la note présidentielle 507 et l'association plus effective des États non membres du Conseil à ses travaux.

M. Araud (France) : Je remercie la présidence indienne de ce débat, désormais annuel, sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Je remercie également l'Ambassadeur Moraes Cabral pour la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Le Conseil est maître de son ordre du jour et de ses procédures. Celles-ci sont simples et permettent que la pratique varie selon les besoins. C'est un atout pour le Conseil, qui s'adapte ainsi aux exigences nouvelles. La révision en 2010 de la note S/2010/507 dédiée aux bonnes pratiques du Conseil a clarifié notre manière de travailler. Sur cette base, je ferai deux observations.

Tout d'abord, des efforts ont été faits pour améliorer les méthodes de travail du Conseil. En particulier, la publicité et la transparence des débats se sont renforcées. Je citerai quatre exemples.

Premièrement, une majorité des réunions du Conseil se tiennent en public ou comprennent une partie publique. Sur les questions d'intérêt général, nous estimons que le format public doit prévaloir, et nous voudrions notamment entendre plus souvent la Haut-Commissaire aux droits de l'homme dans cette salle plutôt qu'en consultations.

Deuxièmement, à l'initiative de la France et du Royaume-Uni, le dialogue est devenu régulier avec les fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix. Avec le concours de toutes les délégations concernées, nous devons maintenant lui donner plus de substance.

Troisièmement, le Président du Conseil rencontre régulièrement le Président de la Commission de consolidation de la paix, et les présidents des formations pays de celle-ci sont invités à participer aux débats du Conseil.

Enfin, le Président, ainsi que le Secrétariat, grâce au site Internet rénové du Conseil et à des documents régulièrement actualisés sur l'ensemble des mandats et des opérations, fournissent à l'ensemble des Membres et des responsables de notre Organisation les informations dont ils ont besoin sur les travaux du Conseil, dans toutes les langues.

Des progrès supplémentaires ont été accomplis cette année. Le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure a discuté en 2012 des recommandations formulées par les États lors de notre débat public en novembre 2011 (voir S/PV.6672), ce qui témoigne de notre souci d'écouter les idées de tous les États. Des points d'accord ont été trouvés sur une meilleure utilisation des ressources du Conseil et sur une interactivité renforcée de nos consultations.

Deuxième observation, nous pouvons continuer à progresser et à innover. Premièrement, il faut mieux tirer partie des outils dont nous disposons. Je prendrai l'exemple des missions sur le terrain, qui permettent aux membres du Conseil de s'adresser aux acteurs locaux. Il y a moyen d'en tirer meilleur parti en définissant nos objectifs pour ces missions de manière opérationnelle et en assurant le suivi des conclusions que nous tirons de ces déplacements.

Deuxièmement, le Conseil a pris l'habitude d'échanger régulièrement avec le Département des affaires politiques sur des situations à risque qui justifient une attention particulière. Souvenons-nous que c'est lors de cet exercice que l'attention du Conseil avait été attirée pour la première fois sur le Mali. Le Conseil peut se donner ainsi les moyens de mieux anticiper et prévenir les crises.

Troisièmement, nous devons rendre cohérentes nos réflexions et notre action sur les résolutions thématiques et sur les dossiers géographiques. Nous nous associons à cet égard à la recommandation du Groupe des cinq petits États de renforcer le lien entre le travail mené par le Conseil de sécurité sur les questions thématiques – état de droit, lutte contre l'impunité, protection des civils, nouvelles menaces – et son action dans des situations spécifiques. Le Conseil de sécurité a adopté un cadre ambitieux sur la protection des civils, les enfants dans les conflits armés et la lutte contre les violences sexuelles en période de conflit. Encore faut-il appliquer ces principes dans le cadre des résolutions géographiques. Notre rapport annuel ne reflète pas entièrement l'articulation entre les deux approches.

Dans le même esprit, la France estime que les régimes de sanctions devraient pouvoir s'appliquer plus systématiquement aux personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt de juridictions pénales internationales, ou aux principaux commanditaires d'actes de piraterie.

Quatrièmement, comme je l'ai indiqué lors de notre réunion publique du 17 octobre (voir S/PV.6849), organisée par le Guatemala, la France serait favorable à

ce que les membres permanents du Conseil de sécurité renoncent, volontairement et collectivement, à l'usage du droit de veto lorsque les situations à l'examen du Conseil sont des situations dans lesquelles des atrocités de masse sont commises, et, plus généralement, sont des situations relevant de la responsabilité de protéger.

Enfin, comme le Conseil a élaboré de nouveaux formats de réunion qui lui permettent de mieux échanger avec les Membres de l'Organisation des Nations Unies et avec d'autres acteurs, à l'image des réunions organisées selon la formule Arria ou des dialogues interactifs, il nous semblerait utile d'adapter les missions des groupes de travail du Conseil lorsque des questions nouvelles apparaissent. Cela peut être fait de manière dynamique et flexible. En particulier, ainsi que nous en avons discuté le 17 octobre dernier, je souhaite que les 15 membres du Conseil réfléchissent notamment à faire évoluer le groupe de travail informel sur les tribunaux ad hoc vers un mandat plus large.

En conclusion, nous encourageons la future présidence du Groupe de travail informel sur la documentation à tirer de ce débat public des propositions opérationnelles, comme l'Ambassadeur Moraes Cabral l'a fait tout au long de l'année.

M. Laher (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir pris l'excellente initiative de poursuivre cet important débat et d'avoir préparé le document de réflexion sur les méthodes de travail (S/2012/853, annexe), en collaboration avec le Portugal, qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Nous nous associons également à la déclaration que va prononcer plus tard le représentant de la République islamique d'Iran en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

Ces dernières années ont été marquées par des appels de plus en plus insistants de la communauté mondiale à la démocratie, à la transparence et à la responsabilisation. Cette tendance s'est traduite par des changements positifs dans de nombreux États Membres. Le Conseil de sécurité ne peut demeurer à l'abri de telles complexités liées à un environnement international changeant. Pour qu'il reste pertinent, la réforme de la composition et des méthodes de travail du Conseil demeure l'une des priorités essentielles de l'ONU.

Nous avons constaté une progression des initiatives du Conseil de sécurité s'agissant de répondre à ces nouvelles exigences en mettant davantage l'accent sur l'amélioration de ses méthodes de travail. À cet égard, la note présidentielle publiée sous la cote S/2010/507 demeure un engagement clef en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence des travaux du Conseil. La mise en œuvre cohérente de ses dispositions doit donc demeurer un élément central des efforts déployés par le Conseil pour garantir une application plus stricte du principe de responsabilité. Le défi consiste à rendre ces mesures permanentes. Ces réformes, de même que le règlement intérieur provisoire, doivent devenir permanentes afin que le Conseil soit doté de règles prévisibles qui peuvent être suivies.

Étant donné que ses décisions touchent les États Membres qui n'y siègent pas, les activités et les décisions du Conseil peuvent bénéficier des vues de tous les États Membres. L'Afrique du Sud se félicite de l'augmentation constante du nombre de réunions publiques et de la fréquence accrue d'exposés publics présentés par les envoyés et représentants spéciaux. Il convient également de noter que les exposés présentés à l'ensemble des États Membres par les Présidents entrants ou sortants du Conseil sont en train de devenir une pratique normale. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétariat pour publier les documents relatifs aux cycles de mandat et rénover le site Web du Conseil. Cette évolution a permis d'améliorer la transparence des travaux du Conseil.

Les activités de communication du Conseil se sont élargies grâce à l'action de ses organes subsidiaires. En sa qualité de Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, l'Afrique du Sud s'efforce de faire participer l'ensemble des Membres et des entités non étatiques aux délibérations relatives à l'ordre du jour du Groupe en favorisant une plus large participation à ses réunions. Selon nous, d'autres organes subsidiaires du Conseil pourraient également bénéficier d'un tel engagement. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par les Comités des sanctions contre la Somalie, l'Érythrée et la République démocratique du Congo, par exemple, de permettre aux acteurs et aux États Membres concernés de participer à leurs délibérations.

Une évolution encourageante est le recours au dialogue interactif informel, qui permet au Conseil d'avoir une interaction informelle avec des États Membres donnés, la Commission de consolidation de la paix et des organisations sous-régionales et régionales. Au vu des liens entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, nous pensons que le Conseil

a bénéficié énormément de son interaction accrue avec la Commission de consolidation de la paix. Toutefois, en raison du rôle consultatif de la Commission, cette interaction devrait permettre de refléter les opinions de la Commission de consolidation de la paix lorsque les mandats des missions de maintien de la paix sont à l'examen.

De même, les interactions avec les pays fournisseurs de contingents se sont accrues et ont été planifiées bien avant les séances du Conseil. Néanmoins, un engagement plus significatif et plus profond pourrait s'affirmer à notre avantage durant les séances, en particulier parce que les pays fournisseurs de contingents sont souvent directement affectés par les décisions du Conseil. La demande du Conseil, reflétée dans la résolution 2076 (2012), selon laquelle le Secrétaire général consultera les pays qui fournissent du personnel militaire et du personnel de police pour la MONUSCO constitue une évolution positive.

Même si ces progrès sont modestes, ils demeurent des étapes importantes pour améliorer les travaux du Conseil et encourager la transparence et la responsabilité. Mais il faut faire davantage pour que cette évolution se traduise par un engagement approfondi et significatif entre le Conseil de sécurité et l'ensemble des Membres de l'Organisation.

Les visites sur le terrain de membres du Conseil de sécurité restent un moyen important pour le Conseil de comprendre la situation sur le terrain et de prendre des décisions avisées. Au cours de l'année écoulée, les visites en Haïti, en Afrique de l'Ouest et au Timor-Leste ont été positives et ont permis au Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat avec efficacité. De même, les visites par les présidents des organes subsidiaires renforcent les capacités de communication de ces organes vitaux. Étant donné l'utilité de ces visites, dont les mini-missions, le Conseil, ainsi que les présidents des organes subsidiaires, pourraient envisager d'entreprendre davantage de visites sur le terrain. Toutefois, l'Afrique du Sud est déçue que le Conseil n'ait pu visiter des régions clefs figurant à son ordre du jour, comme le Moyen-Orient, malgré les invitations formelles qu'il a reçues et le très large appui des membres du Conseil en la matière.

D'après notre expérience, les membres élus du Conseil sont confrontés à de nombreuses contraintes découlant de la configuration actuelle, qui favorise la domination et la permanence des membres non élus. Cette domination est palpable dès le début du mandat d'un membre élu du Conseil, lorsque les cinq membres permanents attribuent les présidences des organes subsidiaires sans en présider eux-mêmes aucun – et en ne consultant que peu ou pas les membres concernés. Cela transparaît ensuite dans les travaux quotidiens du Conseil puisque trois membres permanents rédigent les textes sur presque toutes les questions concernant tel ou tel pays figurant à l'ordre du jour du Conseil. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, sous la direction avisée de l'Ambassadeur Moraes Cabral, pour promouvoir une plus grande transparence, efficacité et participation active s'agissant de nommer les présidents des organes subsidiaires, de rédiger des textes, de préparer le rapport annuel et les évaluations mensuelles. Ces efforts doivent être poursuivis et renforcés.

En outre, nous demeurons préoccupés par le fait que les résolutions et décisions du Conseil sont souvent rédigées en petits groupes et sont présentées comme un fait accompli aux membres élus. Nous appuyons certes une vaste consultation par le Conseil, mais ses décisions doivent être ouvertes au débat entre tous les membres du Conseil.

Face à un monde complexe en évolution rapide, le Conseil dépend de plus en plus des organisations régionales et sous-régionales qui jouent un rôle direct dans la prévention, le règlement et la gestion des conflits. L'Afrique du Sud se félicite en particulier de la coopération stratégique renforcée entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, particulièrement pour ce qui est de l'adoption de la résolution 2033 (2012). On peut constater les répercussions positives de cette coordination stratégique dans l'adoption ultérieure de la résolution 2046 (2012), au sujet du Soudan et du Soudan du Sud, ainsi que dans l'adoption de la résolution 2036 (2012), qui a autorisé l'augmentation des effectifs de la Mission de l'Union africaine en Somalie. Les consultations en cours entre le Conseil et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, qui joue un rôle clef pour régler les questions concernant la période suivant l'Accord de paix global, continuent d'aider le Conseil à résoudre ce problème.

L'Afrique du Sud se félicite également que les consultations annuelles entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité soient devenues plus structurées et efficaces. À cet égard, nous sommes d'avis qu'une coordination stratégique accrue entre l'ONU et l'Union

africaine renforcera l'efficacité du Conseil s'agissant de remédier aux problèmes de paix et de sécurité sur le continent africain. Nous avons bon espoir qu'une coopération et unité continues entre les deux Conseils pourraient être très utiles pour remédier aux problèmes auxquels nous sommes confrontés en République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau, au Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel.

Malgré ces progrès positifs, ma délégation demeure préoccupée par la tendance du Conseil à choisir arbitrairement certains éléments des décisions prises par des organisations régionales, comme l'Union africaine et la Ligue des États arabes, ce qui sert les intérêts de certains de ses membres. Il est important que le principe de subsidiarité soit respecté si l'on veut une plus grande synergie pour renforcer la coopération, particulièrement sur le continent africain. Par conséquent, nous demandons à ce que le Conseil fasse preuve de plus de cohérence dans ses contacts avec les organes régionaux.

Afin de renforcer concrètement la coopération, l'Afrique du Sud encourage le Président du Conseil à interagir régulièrement avec le Président du Conseil de paix et de sécurité sur les questions figurant à l'ordre du jour des deux Conseils. Les deux organes pourraient tirer profit d'une plus grande interaction et d'échanges approfondis réguliers. À cet égard, des visioconférences pourraient être mises en place pour que cette interaction soit plus régulière entre les deux Conseils.

Pour terminer, alors que le débat sur les méthodes de travail pourrait être considéré, à tort, comme une simple question technique, il constitue encore un débat politique qui dépend de la volonté politique de ses membres. Ainsi, le Conseil devrait continuer de chercher à accroître et améliorer sa transparence et sa responsabilité, pour que ses travaux aient plus d'efficacité et de légitimité. Face à un monde en constante évolution, le Conseil et ses méthodes de travail ne peuvent demeurer en l'état. Elles doivent s'adapter pour garantir une plus grande légitimité et efficacité. Des changements superficiels ne feront pas progresser la réforme du Conseil et l'élargissement du nombre de membres permanents et non permanents, qui sont absolument nécessaires. Par conséquent, nous devons accélérer la réforme du Conseil si nous voulons éviter toute érosion supplémentaire de la légitimité et de la crédibilité de cet organe.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur les méthodes de travail du Conseil. Nous vous remercions également du document de réflexion distribué qui apporte des informations sur le présent débat (S/2012/853, annexe). Nous avons bon espoir que nos débats permettront de réaffirmer notre détermination à continuer de progresser dans l'amélioration de l'efficacité, la transparence et l'interaction du Conseil de sécurité. De même, je tiens à remercier tout particulièrement le Représentant permanent du Portugal de sa déclaration, ainsi que de son travail remarquable en tant que Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Nous sommes conscients que des progrès ont été réalisés quant à certaines pratiques et que certaines nouvelles mesures ont été améliorées, celles-ci ayant été alors reflétées dans la note S/2010/507 et dans les notes du Président qui ont suivi. À cet égard, il faut louer les progrès réalisés cette année par le Groupe de travail informel et les mesures adoptées pour améliorer les aspects internes des travaux du Conseil, dont son nouveau site Web dans les six langues officielles. Toutefois, nous pensons qu'il y a encore matière à amélioration et nous aimerions, à cet égard, souligner certaines des pratiques qui doivent à notre sens être perfectionnées ou appliquées de manière systématique. Nous nous en tiendrons au document de réflexion, pour ne pas reprendre les nombreux sujets dont nous avons déjà parlé par le passé et continuerons de débattre, sous le titre général de « méthodes de travail » du Conseil de sécurité.

Tout d'abord, je tiens à dire que nous sommes attachés à que soient examinés régulièrement les points de l'ordre du jour du Conseil. À cet égard, nous voudrions remercier le Secrétariat du tableau complet qui a été brossé dans le document du 1er novembre sur « les mandats et cycles d'établissement des rapports ». Les pratiques consistant à ajuster les périodes de prorogation de mandats, à regrouper les séances par thèmes et à harmoniser les demandes d'établissement de rapports sont affaire de bon sens, mais leur utilité a aussi été démontrée. Il s'agit d'une mesure concrète que nous voulons voir continuer à être appliquée, car elle est bénéfique aux Présidents du Conseil, aux experts qui négocient les projets de résolution et au Secrétariat lui-même.

Nous espérons que cette pratique continuera d'être mise en œuvre de manière ordonnée et bien planifiée. Pour ce faire, nous pensons qu'il faudra tenir compte du travail réalisé par d'autres organes, telle la Cinquième Commission de l'Assemblée générale pour ce qui est

d'examiner les délais d'approbation des budgets des opérations de maintien de la paix. En ce qui concerne les présentations de rapports, nous avons entendu le Secrétariat, qui demande à ce que les requêtes soient formulées de façon plus précise, notamment s'agissant de la périodicité, du contenu et de la portée des rapports.

La note 507 du Président offre plusieurs possibilités dont il faut tenir compte, notamment celle de réexaminer certains paragraphes à la lumière des critères que nous sommes encore en train de définir dans le but d'espacer les renouvellements de mandat, de regrouper les séances par thème et d'harmoniser les demandes de rapports.

Deuxièmement, il est, selon nous, prioritaire de continuer à améliorer l'interaction entre les présidents des organes subsidiaires, à savoir les comités et groupes de travail informels, et l'ensemble des États Membres. En particulier, il nous paraît nécessaire de mettre au point un mécanisme d'interaction avec les États Membres qui assument ces présidences, notamment ceux qui siègent pour la première fois au Conseil, pour qu'ils aient non seulement la possibilité de faire connaître leurs préférences, mais également l'occasion d'être mieux préparés au rôle et au travail qui les attendent.

Nous sommes favorables à un processus informel efficace, transparent, ouvert, auquel participent tous les membres du Conseil et qui facilite l'échange d'informations relatives aux travaux des organes subsidiaires. Nous estimons que les membres nouvellement élus devraient être consultés dès l'élection faite. Le Groupe de travail informel examine en ce moment des propositions à ce sujet, et nous espérons qu'une note du Président sera approuvée le plus tôt possible sur cette question.

Troisièmement, nous soulignons l'importance des séances publiques et l'utilité des débats publics qui favorisent une plus grande participation des États non membres du Conseil. L'organisation de ces séances doit s'accompagner de mesures pour laisser suffisamment de temps aux États Membres pour préparer des propositions; renforcer les échanges interactifs, notamment en alternant les déclarations des membres du Conseil et celles des États non membres du Conseil; encourager des interventions plus concrètes, en préparant par exemple des notes de réflexion; et, le cas échéant, donner suite aux suggestions pertinentes des participants après la tenue du débat. À cet égard, il convient de rappeler que, sous notre présidence en octobre dernier, nous avons organisé quatre débats publics.

Mon quatrième et dernier point porte sur la nécessité d'une coopération plus étroite entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales pour gérer les crises dans les situations de conflit armé. Il importe que le Conseil de sécurité tienne davantage de consultations avec les organisations régionales et sous-régionales qui jouent un rôle actif dans le règlement des crises et des conflits armés, comme l'Union africaine et la Ligue des États arabes, en particulier lorsque le Conseil agit en vertu du Chapitre VII de la Charte. On garantirait ainsi une plus grande efficacité à court, moyen et long terme en matière de règlement durable des crises.

Nous pensons qu'il faut absolument continuer d'innover et d'adopter de nouvelles mesures, avec la volonté politique des États Membres, en particulier les membres permanents du Conseil, pour améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. La transparence, la responsabilité et la cohérence sont des éléments clefs auxquels le Conseil de sécurité doit se conformer dans toutes ses activités, démarches et procédures.

L'amélioration des méthodes de travail du Conseil permettra indiscutablement de renforcer sa capacité de maintenir la paix et la sécurité internationales, et de faire face efficacement à sa charge de travail de plus en plus lourde ainsi qu'à la multiplicité et à la complexité des questions figurant à son ordre du jour.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de la tenue du présent débat, et nous remercions l'Ambassadeur Moraes Cabral du travail efficace qu'il réalise en tant que Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale au sein de l'ONU du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour s'acquitter de ce mandat des plus essentiels, le Conseil doit s'efforcer en permanence de perfectionner ses méthodes de travail, avec un accent tout particulier sur l'amélioration de son efficacité et l'optimisation de sa transparence. Le Conseil doit être en mesure d'agir rapidement et avec un fort degré de souplesse. Or, nous avons déjà pris des mesures importantes dans ce sens, comme le montrent les séances organisées ce mois-ci au pied levé pour discuter de la situation dans la bande de Gaza et en République démocratique du Congo. Nous devons continuer sur cette voie, en gardant à l'esprit le fait que l'Article 30 de la Charte autorise le Conseil à établir son règlement intérieur.

Le Conseil a également rendu ses travaux plus accessibles aux États Membres et au public. L'année dernière, moins de 10 % des séances du Conseil ont été tenues en privé, contre près de 30 % en 2002 – une évolution très satisfaisante. Les évaluations mensuelles publiées par les Présidents du Conseil fournissent à l'ensemble des États Membres de l'ONU un aperçu des travaux du Conseil sur une base régulière. En outre, nous avons l'intention de proposer que le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure organise des réunions publiques, semblables à celles organisées pour le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, le Comité créé par la résolution 1540 (2004) et les comités de sanctions. Ces réunions permettraient au Président du Groupe de travail informel d'expliquer le mandat du Groupe aux États Membres et offriraient une occasion supplémentaire d'entendre les différents points de vue concernant les méthodes de travail.

En juillet, le Président du Conseil rencontre traditionnellement les États Membres afin de solliciter leur avis sur le rapport annuel du Conseil de sécurité présenté à l'Assemblée générale. Les États-Unis, qui présideront le Conseil en juillet 2013, se réjouissent à la perspective de poursuivre cette pratique et de recueillir les suggestions sur les moyens d'améliorer le rapport.

Les États-Unis accordent de l'importance à la participation de tous les États Membres aux débats publics du Conseil, comme celui d'aujourd'hui, et à nos diverses discussions informelles, de même qu'aux réunions consacrées à un pays ou à une région donnés et aux processus informels comme les groupes d'amis. Dans le passé, nous avons également invité les Présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix, des organes subsidiaires et des comités des sanctions à venir faire des exposés au Conseil ou à participer aux discussions. Cette importante interaction permet au Conseil d'atténuer voire de prévenir la résurgence des conflits inscrits à son ordre du jour, mais aussi d'examiner les nouvelles menaces. Les séances organisées selon la formule Arria, telle la réunion du Conseil avec la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, constituent un outil intéressant qui nous permet d'entendre les vues des États Membres concernés et de la société civile. Nous devons essayer d'examiner davantage de questions de cette manière.

Bien que les séances du Conseil fassent la une des journaux, une grande partie de notre travail se fait en dehors de cette salle, notamment au cours des négociations sur les résolutions et les déclarations du Conseil. Au sujet de ces dernières, les membres du Conseil devraient tenir soigneusemment compte des vues exprimées par d'autres États Membres, notamment celles qui ont été exposées dans une lettre au Conseil, et consulter les États concernés sur le contenu des textes issus du Conseil.

La transparence et l'interactivité du Conseil doivent certes être accrues, mais nous devons surtout continuer à œuvrer pour accroître son efficacité. En fournissant au Conseil des informations plus précises et plus récentes sur les conflits existants et émergents, le recours accru à la visioconférence a permis au Conseil de conserver un rôle vital en matière d'alerte rapide et de prévention des conflits. En 2009, le Conseil avait organisé une seule visioconférence; en 2011, nous en avons eu 26. En outre, les mandats exhaustifs conçus par le Conseil, tels que les mandats d'appui à la sûreté et la sécurité des femmes et des enfants, se sont révélés précieux pour régler les conflits et favoriser la stabilité et le redressement dans les situations d'après-conflit.

Il est indéniable qu'une plus grande efficacité du Conseil de sécurité doit rester notre objectif collectif. Une transparence accrue concernant la participation du Conseil et son engagement auprès de l'ensemble des États Membres de l'ONU peut aider à atteindre ce but, mais les propositions doivent être évaluées avec attention afin de veiller à ce que la transparence et l'efficacité se renforcent mutuellement, et ne soient pas incompatibles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Inde.

Pour commencer, je voudrais remercier le Représentant permanent du Portugal, l'Ambassadeur Moraes Cabral, et sa délégation, d'avoir coécrit avec ma délégation le document de réflexion pour le débat public d'aujourd'hui (S/2012/853, annexe). Je voudrais également qu'il soit pris acte de notre profonde reconnaissance envers l'Ambassadeur Moraes Cabral, qui a dirigé cette année les travaux du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Grâce à son implication et à son leadership actifs, le Groupe de travail a pu examiner plusieurs questions liées aux méthodes de travail du Conseil afin de promouvoir la transparence, ainsi qu'une plus grande participation des membres élus aux travaux du Conseil.

La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce que fait le Conseil et la manière dont il s'acquitte de cette responsabilité intéressent donc toute la communauté internationale, et pas seulement les membres du Conseil, encore moins les seuls membres permanents.

Au fil des années, l'on a pris de plus en plus conscience du fait que la composition du Conseil, qui reflétait la situation existant en 1945, et ses méthodes de travail n'étaient plus en adéquation avec la réalité contemporaine des relations internationales. La preuve en est donnée par le fait que le Conseil n'a montré que peu d'intérêt à consulter les États les plus touchés par ses décisions ou à adopter un règlement intérieur transparent et inclusif, règlement qui est toujours provisoire alors que le Conseil existe depuis plus de 65 ans. Le Conseil n'a rien fait non plus pour exploiter les atouts que représentent les Membres de l'Organisation des Nations Unies dans leur ensemble. Sa précipitation manifeste à recourir à des méthodes de coercition au titre du Chapitre VII, en négligeant les dispositions des Chapitres VI et VIII, s'est révélée contreproductive dans le règlement de plusieurs crises, alors même que le Conseil tentait d'élargir la notion de paix et sécurité, dans l'optique d'empiéter sur les mandats attribués par la Charte à d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais faire brièvement part du point de vue de l'Inde quant à la façon dont le Conseil de sécurité pourrait améliorer ses résultats. Premièrement, les membres permanents du Conseil de sécurité doivent reconnaître, non seulement à titre individuel mais aussi collectivement, que le Conseil doit être réformé si nous voulons qu'il reflète les réalités contemporaines du système international. Deuxièmement, la communauté internationale tout entière doit être consciente du fait que l'élargissement du Conseil de sécurité afin de tenir compte des réalités géopolitiques contemporaines améliorerait sa représentativité et prêterait à ses décisions une légitimité et une crédibilité accrues. Troisièmement, il est nécessaire d'améliorer véritablement ses méthodes de travail afin de renforcer l'efficacité et l'efficience du Conseil. Il ne suffira pas de leur apporter des modifications de pure forme. Des améliorations véritables impliquent un changement des processus et des approches, ce qui exige une réforme de la composition du Conseil.

S'agissant des méthodes de travail du Conseil, la toute première nécessité est d'en accentuer la transparence et l'ouverture. L'accès à la documentation et à l'information est une question particulièrement préoccupante, et il faudrait freiner la tendance à organiser des séances privées qui ne font l'objet d'aucun compte rendu. Au cours des deux dernières années, nous avons appuyé énergiquement les efforts du Groupe de travail informel pour améliorer les méthodes de travail du Conseil, notamment sur les points particuliers suivants.

Premièrement, le Conseil devrait modifier son règlement afin que certaines questions ne restent pas indéfiniment inscrites à son ordre du jour.

Deuxièmement, le cycle d'établissement de rapports devrait être pratique et axé sur les résultats afin que les questions sur lesquelles portent ces rapports ne fassent pas l'objet d'examens si fréquents et si répétitifs que le Conseil n'ait plus le temps d'examiner d'autres problèmes.

Troisièmement, le cycle des mandats devrait être rationnalisé afin de répartir le travail du Conseil sur toute l'année.

Quatrièmement, les Articles 31 et 32 de la Charte doivent être pleinement mis en œuvre à la suite de consultations périodiques avec les non membres du Conseil de sécurité, notamment les Membres particulièrement concernés par toute question de fond examinée par le Conseil.

Cinquièmement, les rédacteurs devraient permettre aux membres élus de participer davantage et plus systématiquement à leur travail en tant que corédacteurs.

Sixièmement, les non membres devraient avoir un accès systématique aux organes subsidiaires du Conseil de sécurité, ainsi que le droit d'y participer.

Septièmement, la participation des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à la prise de décisions concernant les opérations de maintien de la paix doit s'étendre à la mise en place, à la conduite, à l'examen et à l'achèvement des opérations de maintien de la paix, y compris la prorogation et la modification des mandats ainsi que des questions opérationnelles spécifiques.

Huitièmement, les pays plus particulièrement intéressés par un point particulier de l'ordre du jour doivent être consultés avant l'adoption d'un document final sur cette question.

Neuvièmement, le Conseil devrait consacrer son temps et ses efforts à traiter des questions relatives à

sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte, au lieu d'empiéter sur le mandat de l'Assemblée générale.

Dixièmement, avant de prendre des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte, le Conseil devrait d'abord s'employer sérieusement à régler les différends par des moyens pacifiques en prenant des mesures au titre du Chapitre VI. À cet égard, le Conseil doit également améliorer sa coopération avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine, étant donné qu'une grande partie des travaux du Conseil concerne le continent africain. Cette coopération doit être sérieuse et comprendre la fourniture d'une assistance en vue du renforcement des capacités de l'Union africaine selon ses besoins et pas uniquement lorsque certains membres permanents considèrent que cela servirait leurs intérêts.

Nous espérons que ces idées seront suivies par les membres du Conseil dans les mois qui viennent, de manière que les vues exprimées par les autres États Membres de l'ONU trouvent un écho dans le travail et les méthodes de travail du Conseil.

Je voudrais, pour terminer, réaffirmer l'idée de l'Inde qu'une véritable réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité exige en fait une réforme globale de sa composition, dont une augmentation du nombre de ses membres tant permanents que non permanents, et pas seulement une amélioration de son règlement. Cela est essentiel à la fois pour la crédibilité du Conseil de sécurité et pour que la communauté internationale continue d'avoir confiance en cette institution.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre de l'article 37, je rappelle aux orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à quatre minutes maximum afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte intégral et d'en prononcer une version abrégée lors de leur intervention.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

Mme Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, d'avoir convoqué cet important débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Nous vous remercions aussi d'avoir distribué le document de réflexion (S/2012/853, annexe) qui guide notre débat aujourd'hui. Nous saisissons cette occasion pour remercier l'Ambassadeur José Filipe Moraes Cabral de son exposé et le féliciter de son engagement en faveur d'une transparence et d'une ouverture accrues de la part du Conseil.

Le Brésil est un défenseur de longue date des mesures destinées à promouvoir la transparence, l'ouverture et l'accès au Conseil de l'ensemble des États Membres. Nous nous sommes activement attelés à promouvoir cet objectif au cours de notre tout dernier mandat au Conseil, notamment lorsque nous en avons assumé la présidence en février 2011.

Il y a un fort désir de participation de la part des États Membres, qui tiennent à être mieux informés des délibérations du Conseil. L'appel en faveur d'un Conseil moins opaque a été encore une fois réitéré à l'Assemblée générale au cours du récent débat sur le rapport annuel du Conseil de sécurité adressé à l'Assemblée (A/67/2). Il est surtout largement admis qu'il importe de promouvoir des liens plus étroits entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Nous nous féliciterions de l'organisation d'exposés interactifs plus fréquents et de la présentation de rapports spéciaux, en phase avec les articles pertinents de la Charte des Nations Unies. Le Conseil devrait aussi prévoir des mécanismes de suivi des propositions avancées par les États non membres au cours du débat sur le rapport à l'Assemblée générale.

Nous nous félicitons des récentes initiatives visant à raffermir la relation entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. Le dialogue interactif informel tenu en juillet sous la présidence de la Colombie, a abouti à des propositions intéressantes sur la manière dont le Conseil bénéficierait du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Toutefois, il y a encore place pour des améliorations. Nous encourageons le dialogue entre le Conseil et les formations par pays sur une base régulière et dans le contexte du renouvellement des mandats.

Nous nous réjouissons des dernières mesures prises par le Conseil pour raffermir sa relation avec les organisations régionales et internationales, notamment par le biais de leur participation active aux débats publics.

Il importe que la présidence du Conseil organise des séances d'information, non seulement au début du mois, mais aussi à la fin de chaque présidence sous la forme de réunions de synthèse. Le Brésil et le Portugal

ont dernièrement organisé de telles réunions qui, nous l'espérons, deviendront vite une pratique régulière. La disponibilité accrue d'informations sur le site Web du Conseil, notamment sur les cycles de mandat, est aussi un fait positif.

Les organes subsidiaires du Conseil doivent en faire de même. Les réunions d'information et les séances interactives avec les États Membres peuvent accroître la transparence de leurs activités, tout en offrant une occasion à toutes les délégations intéressées de fournir un apport à ces organes dans le cadre de leur travail.

Uneautre question qui est partie intégrante du débat sur les méthodes de travail est celle de l'interprétation et de la mise en œuvre des décisions du Conseil. Dans de nombreux cas, surtout lorsque l'emploi de la force est autorisé, des paramètres objectifs doivent être fixés, mesure indispensable pour accroître la responsabilité et l'efficacité des décisions du Conseil et éviter une interprétation trop vague des mandats.

Enfin, je voudrais souligner que l'amélioration des méthodes de travail n'est qu'une part du besoin profond, pour le Conseil de sécurité, de s'adapter aux nouvelles réalités internationales. Nous réaffirmons notre opinion, à savoir que seule une réforme véritable du Conseil de sécurité fera que cet organe sera plus représentatif, plus transparent, plus efficace et plus légitime. Nous espérons que les États Membres vont prendre, au plus tôt, des mesures pour favoriser une réforme globale du Conseil de sécurité, avec un élargissement des deux catégories de membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Portugal et l'Ambassadeur Moraes Cabral pour ce qu'ils accomplissent à la tête du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Ils ont fait montre d'un leadership hors pair et nous leur savons gré du travail réalisé.

Ces dernières années ont vu quelques modestes mais importantes améliorations de la pratique du Conseil. L'annexe de la note présidentielle contenue dans le document S/2010/507 est un ensemble de mesures que le Conseil lui-même a convenu de prendre pour mieux servir les intérêts de l'ensemble des Membres, ainsi que les siens propres. Plus de deux années se sont écoulées depuis qu'elles ont été prises, mais leur mise en œuvre intégrale et systématique reste incertaine. Le Groupe de travail a continué de déployer des efforts louables. Parallèlement, les progrès restent insuffisants et lents.

Ce dontil nous faut discuter en cette période de l'année, c'est la question centrale de la répartition équitable des tâches entre membres permanents et non permanents du Conseil alors qu'il s'apprête à aborder une nouvelle année avec de nouveaux membres. Nous espérons que des consultations véritables aboutiront à une bonne répartition du travail au sein des organes subsidiaires et nous estimons bien entendu que les travaux du Conseil gagneraient en efficacité si les membres non permanents se voyaient donner un rôle plus actif dans la rédaction des projets de résolution et de décision.

Nous attendons avec impatience que soit amélioré le format des débats publics du Conseil, sujet sur lequel pourrait peut-être se pencher le Groupe de travail dès le début de l'année prochaine.

Nous apprécions à sa juste valeur le travail qu'effectue le Groupe de travail, mais nous voulons être réalistes s'agissant de sa portée et de son potentiel, axés pour la plupart sur la mise en œuvre de la note 507. Mais il nous faut aussi faire avancer les discussions au-delà.

Le point de référence de ce débat est, pour nous, le projet de résolution A/66/L.42, qui a été présenté à l'Assemblée générale au printemps par le Costa Rica, la Jordanie, Singapour, la Suisse et nous-mêmes – qu'on appelle le groupe des cinq petits pays. Ce projet de résolution porte sur le renforcement de la responsabilité, de la transparence et de l'efficacité du Conseil de sécurité, objectifs que le Conseil devra faire beaucoup avancer, comme nous en avons tous convenu en 2005.

Le projet de résolution a reçu, comme tout le monde le sait, un appui considérable de la part des Membres de l'ONU, au point que l'on nous a demandé jusqu'à aujourd'hui pourquoi il a été retiré au lieu d'être mis aux voix. Certes, ce n'est certainement pas le lieu d'en évoquer les raisons, mais nous aimerions rappeler l'annexe au projet de résolution qui devrait servir de critère dans nos discussions sur les méthodes de travail du Conseil. Il continue de refléter l'ordre du jour sur lequel le Conseil de sécurité devrait se pencher, selon les Membres qu'il représente. Cela est vrai même pour la plupart de ceux qui ne souhaitaient pas appuyer le projet de résolution en faisant valoir des raisons de procédure plutôt que de fond pour expliquer leur réticence. Si le Conseil de sécurité est sérieux dans sa détermination à

affiner ses méthodes de travail, il a maintenant entre les mains une liste détaillée des mesures à prendre.

La responsabilité est un autre domaine particulièrement pertinent dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité. Deux décennies se sont écoulées depuis la création du premier tribunal spécial, et le Conseil semble souvent face à l'inconnu à cet égard. Parallèlement, la nécessité de faire preuve de responsabilité et la pression nécessaire sur le Conseil s'accroissent, comme l'illustre la situation en Syrie où des crimes à grande échelle sont systématiquement commis contre la population civile. Il faut aussi que le Conseil ouvre, avec le reste des Membres, un débat approfondi et général sur le rôle qu'il peut jouer à cet égard. Le débat public que le Guatemala a organisé sur ce thème en octobre (S/PV.6849) a été un pas décisif, mais n'aura été qu'un premier pas, sans plus. Nous avons organisé un atelier avec l'Institut international pour la paix sur le même sujet au début du mois, et nous espérons que d'autres États, membres du Conseil ou non, se montreront activement intéressés par cet important sujet.

Une part importante de ce débat, bien que pas tout le débat, loin s'en faut, tournera tout naturellement autour de la Cour pénale internationale, au regard des pouvoirs qui sont octroyés au Conseil en vertu du Statut de Rome. En tant que premier petit pas dans cette direction, nous estimons qu'un organe subsidiaire – de préférence un organe qui existe déjà – devrait être désigné comme instance où discuter les sujets pertinents, notamment les notifications de la Cour concernant la non-coopération. Pour cela, ma délégation, avec celles du Costa Rica et de la Jordanie, vous a adressé une lettre (S/2012/860), Monsieur le Président, demandant que le Conseil prenne une telle mesure à titre de suivi concretdu débat tenu en octobre.

L'utilisation du veto est un aspect central de la façon dont le Conseil s'acquitte de sa tâche ou, plus fréquemment, manque de le faire. Nous en avons eu de nombreuses preuves au cours de l'année écoulée. Le droit de veto en tant que tel fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies que nous avons tous ratifiée. Il est néanmoins essentiel que son utilisation n'aille pas à l'encontre des buts et des principes de l'Organisation, et il convient d'exiger un minimum de responsabilité à cet égard. Nous estimons qu'un code de conduite concernant l'utilisation du droit de veto serait utile, en mettant clairement l'accent sur son utilisation dans des situations relatives au génocide, aux crimes contre l'humanité et aux crimes de guerre. Nous encourageons le Conseil, et en particulier ses membres permanents, à entamer cette discussion.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la Nouvelle-Zélande remercie l'Inde, ainsi que vous-même, d'avoir organisé le présent débat et d'avoir fait distribuer le document de réflexion (S/2012/853, annexe). Nous remercions l'Ambassadeur du Portugal de son exposé.

Ce débat est important. Il est essentiel qu'en s'acquittant de ses responsabilités en notre nom, le Conseil soit à la fois efficace et efficient. Pour ce faire, le Conseil ne doit perdre aucune occasion d'améliorer ses processus. Nous sommes conscients que la plupart des améliorations aux méthodes de travail du Conseil seront progressives et que la nature et le rythme des réformes sont souvent fonction des situations spécifiques. Cependant, il n'en reste pas moins que le Conseil a souvent fait preuve de lenteur pour ce qui est de s'adapter à l'évolution des défis qu'il est appelé à relever.

Par exemple, une grande partie des travaux du Conseil porte sur l'Afrique, et pourtant la qualité des échanges entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine demeure très inférieure à ce qu'elle pourrait être et certainement encore plus inférieure à ce qu'elle devrait être. D'une manière générale, il faut assurer une interaction efficace avec les organisations régionales, mais, étant donné le nombre de problèmes africains inscrits à l'ordre du jour du Conseil, ce besoin se fait particulièrement sentir en ce qui concerne le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Nous partageons les avis exprimés par l'Afrique du Sud et d'autres, car il reste encore beaucoup à faire malgré l'excellent travail réalisé à cet égard par l'Afrique du Sud et d'autres pays africains membres du Conseil. La résolution 2033 (2012) n'a pu être adoptée qu'après plusieurs années d'efforts. Il s'agit certes d'une étape importante, mais il est désormais impératif de la mettre en œuvre, ce qui exige que le Conseil adopte des méthodes de travail novatrices.

Beaucoup de Membres de l'ONU trouvent préoccupant que le Conseil de sécurité ne parvient pas à obtenir des résultats optimaux, du fait qu'il n'accorde pas l'importance voulue aux mécanismes disponibles au titre du Chapitre VI, tel que vous l'avez souligné

vous-même, Monsieur le Président. La médiation, la prévention des conflits et le règlement des différends par des moyens pacifiques non seulement sont efficaces – en ce sens qu'ils sont beaucoup moins coûteux que les opérations de maintien de la paix ou de rétablissement de la paix – mais nous sommes également nombreux à penser qu'ils aboutissent à des résultats plus durables sur le long terme. Cependant, encore une fois, les méthodes de travail du Conseil ne sont pas bien adaptées au Chapitre VI.

Nous saluons les efforts et la détermination dont a fait preuve l'Afrique du Sud pour faire passer de la théorie à la pratique les résultats des activités du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Cependant, en dépit de ces efforts, le potentiel du Groupe de travail n'est toujours pas pleinement exploité. En fait, nous souhaiterions que la structure et le fonctionnement de tous les comités permanents et ad hoc, groupes de travail et commissions du Conseil soient examinés à fond, car nous estimons qu'il y aurait beaucoup d'améliorations à apporter à la plupart de leurs activités.

De même, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Royaume-Uni d'introduire la notion de « tours d'horizons prospectifs » en vue d'améliorer la capacité du Conseil à agir au titre du Chapitre VI. Cependant, cette pratique est largement tombée dans l'oubli – à tel point qu'en 2012, le Conseil a été moins systématiquement informé par le Secrétariat sur l'évolution des différentes situations dans le monde par rapport au passé. Nous estimons que les séances d'information axées sur les tours d'horizon prospectifs devraient devenir une pratique régulière dans le contexte du programme de travail du Conseil.

D'anciens membres du Conseil ont soulevé l'importante question de l'interdépendance entre la sécurité et le développement, ainsi que celle du chevauchement entre le maintien et la consolidation de la paix. Nous félicitons le Brésil, l'Afrique du Sud, le Nigéria, la Turquie et d'autres qui n'ont cessé d'attirer l'attention du Conseil sur ce débat. Cependant, en dépit de tous leurs efforts, les documents issus des débats du Conseil sur ce sujet se limitent souvent à la définition du problème.

Tout le monde semble convenir qu'un problème se pose, mais la question des réformes nécessaires des méthodes de travail du Conseil de sécurité afin qu'il puisse travailler en partenariat avec d'autres acteurs et mettre en œuvre des solutions concrètes n'est toujours pas réglée. De même, en dépit des préoccupations exprimées depuis de nombreuses années, le problème de la participation aux travaux du Conseil des parties concernées par les questions à l'examen n'est toujours pas résolu. La formule Arria et les dialogues interactifs sont des formules utiles pour élargir la participation, et devraient donc être la règle plutôt que l'exception. Nous exhortons le Conseil à envisager de suivre, en l'adaptant le cas échéant, l'exemple de la Commission de consolidation de la paix pour ce qui est des formations pays, en tant que moyen additionnel d'élargir la participation. Il n'est probablement pas possible d'appliquer intégralement l'exemple de la Commission de consolidation de la paix aux processus du Conseil de sécurité, mais il n'en reste pas moins qu'il y aurait beaucoup à apprendre de ce modèle.

Bien entendu, sur le plan juridique, la responsabilité d'ajuster les méthodes de travail du Conseil incombe au Conseil lui-même. Toutefois, tous les États Membres de l'ONU ont un intérêt politique, moral et souvent financier important dans la façon dont le Conseil mène ses travaux. Comme l'indique le document de réflexion, ces questions concernent l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, étant donné un tel degré d'intérêt, nous proposons qu'en 2013 un débat public du Conseil de sécurité soit consacré aux voies et moyens d'améliorer les méthodes de travail du Conseil au titre du Chapitre VI. Ce débat pourrait être précédé d'un dialogue interactif informel avec les États non membres du Conseil, qui permettrait de mieux préparer le débat public. Ce débat pourrait également donner lieu à l'adoption d'un document final par le Conseil. Après ce débat, le Conseil et les États non membres du Conseil intéressés pourraient envisager de mettre sur pied un groupe de dialogue chargé de continuer à examiner cette question et d'autres questions de procédure de façon permanente.

Nous estimons qu'il s'agit d'une proposition concrète et constructive, pour permettre à l'ensemble des États Membres de l'ONU de faire entendre leur voix s'agissant de cette question importante tout en laissant au Conseil le soin de prendre la décision finale. Monsieur le Président, nous présentons cette proposition, – en fait, toutes les suggestions que nous avons faites – en reconnaissant et en saluant l'esprit ouvert et constructif dans lequel vous avez organisé le présent débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Argentine.

M[me] Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier l'Inde d'avoir organisé ce débat public important. Je tiens également à exprimer la gratitude de mon pays au Portugal pour ses efforts visant à améliorer la transparence, le caractère inclusif et l'efficacité des travaux du Conseil au cours de sa présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

L'Argentine a toujours plaidé en faveur d'un Conseil de sécurité plus transparent et plus démocratique chaque fois que l'occasion s'est présentée, y compris dans le cadre des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité qui ont lieu à l'Assemblée générale. Il convient de rappeler que c'est l'Argentine qui, en février 2000, lors de sa présidence du Conseil de sécurité, a demandé l'adoption d'une note du Président du Conseil (S/2000/155) permettant aux membres nouvellement élus de participer aux consultations en qualité d'observateurs le mois précédant le début de leur mandat en tant que membres élus de cet organe. Par ailleurs, au cours de son dernier mandat en 2005-2006, mon pays a promu et appuyé diverses initiatives destinées à améliorer la transparence du Conseil et l'accès à ses activités par l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Il serait injuste de ne pas reconnaître les mesures constructives introduites ces dernières années, notamment l'organisation de ces débats qui donnent aux les États non membres du Conseil une occasion de faire des propositions aux fins de l'amélioration des méthodes de travail et de la démocratisation du mécanisme de prise de décisions du Conseil. Les échanges du Conseil avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, les organisations régionales et les organes compétents des Nations Unies, ainsi que l'augmentation du nombre de réunions organisées selon la formule Arria, sont également des progrès qu'il convient de mentionner.

Cependant, nous estimons que ces progrès, quoique nécessaires, ne sont pas suffisants. On a pu le constater en mai, lors de l'examen des propositions présentées par le « Groupe des cinq petits États », qui par ailleurs rejoignent la position de l'Argentine sur cette question. À cette époque, l'Argentine n'avait pas jugé judicieux d'imposer une décision par le biais d'une résolution adoptée par vote à l'Assemblée générale. Cependant, il n'y a pas de raison que le Conseil de sécurité ne tire pas parti des avantages que peut apporter un débat approfondi à l'Assemblée générale. Nous croyons que ce débat sur l'amélioration des méthodes de travail arrive à point nommé et ne nuit en rien au processus axé sur une réforme plus approfondie et complète du Conseil de sécurité.

Les nouvelles mesures envisagées par le Conseil relativement au processus de nomination des présidents des organes subsidiaires ou à l'exercice du rôle de rédacteur de résolutions semblent être engagées sur la bonne voie bien que, une fois de plus, elles n'aient fait l'objet d'un débat qu'entre les membres du Conseil sans même que soit considérée l'éventualité d'un processus de participation de l'ensemble des membres.

Pour instaurer un Conseil de sécurité plus démocratique, plus efficace et plus transparent, il faudra que sa transformation se fasse par le biais d'un débat public et participatif en consultations avec l'ensemble des Membres. Le paragraphe 1 de l'Article 2 du Chapitre 1 de la Charte qui nous régit et nous inspire se lit comme suit : « L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres ». Il apparaît donc clairement que la façon la plus légitime, la plus représentative et la plus efficace de veiller à ce que ce processus de transformation des méthodes de travail aille de l'avant consiste à travailler en consultations avec tous les Membres, en respectant leurs attentes et en en tenant compte.

Enfin, l'Argentine estime que l'actualisation des méthodes de travail du Conseil de sécurité face aux demandes de la communauté internationale en faveur de la démocratisation et de la transparence reste un objectif important pour mon pays. À cet égard, l'Argentine s'engage à faire tous les efforts possibles pour apporter sa contribution à ce processus au cours de la période 2013-2014 en sa qualité de membre non permanent du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Luxembourg.

M. Maes (Luxembourg) : Nous remercions la présidence indienne du Conseil d'avoir organisé ce débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Il est bien que ce débat soit devenu une tradition annuelle. Je saisis cette occasion pour saluer le travail remarquable réalisé par le Portugal à la présidence du Groupe de travail informel du Conseil sur la documentation et les autres questions de procédure tout au long de l'année 2012.

Au cours des derniers mois, des avancées ont pu être réalisées en ce qui concerne l'organisation interne des travaux du Conseil, notamment avec l'adoption de

la note S/2012/402 du 5 juin 2012 prônant une meilleure utilisation des services de conférence et une plus grande interactivité lors des consultations. Des efforts ont également été faits avec l'aide du Secrétariat pour mieux répartir les renouvellements des mandats sur l'année tout entière.

Cela dit, il y a sans doute encore de la marge pour améliorer l'efficacité du travail du Conseil, pour augmenter sa transparence et renforcer l'interaction du Conseil avec les États non membres. Le document de réflexion préparé par l'Inde et le Portugal (S/2012/853, annexe) propose des pistes utiles à cet égard. Sans vouloir être exhaustif, j'énumérerai quelques propositions concrètes qui méritent d'être creusées davantage aux yeux du Luxembourg.

D'abord, il faut continuer de veiller à améliorer la transparence et l'interactivité des débats du Conseil, en adaptant le format des réunions selon les besoins. Les réunions selon la formule Arria facilitent les échanges avec la société civile et les organisations non gouvernementales dont l'analyse et l'expérience de terrain peuvent avoir une pertinence particulière pour les délibérations du Conseil. Les dialogues informels interactifs permettent de renforcer entre autres l'interaction avec les États non membres concernés par une situation à l'ordre du jour du Conseil.

Le dialogue sur la consolidation de la paix auquel le Luxembourg a pu participer le 12 juillet dernier (voir S/PV.6805), en sa qualité de Président de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix en est un bon exemple. Ces dialogues sont utiles pour autant qu'un suivi approprié soit assuré. À notre avis, il serait souhaitable que les États non membres qui sont en mesure d'apporter une valeur ajoutée, notamment les présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix, puissent être associés aux consultations du Conseil.

Ensuite, les développements en Afrique et au Moyen-Orient nous confortent dans la conviction qu'il faut continuer de veiller à la meilleure interaction possible entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous-régionales concernées, telles que l'Union africaine et la Ligue des États arabes. Tout en respectant les compétences et les mandats, il nous paraît utile que le Conseil de sécurité cherche à tirer le meilleur parti de l'expertise particulière dont ces organisations et d'autres acteurs tels que l'Union européenne disposent.

Enfin, nous encourageons les initiatives qui ont été prises au cours des dernières années afin de mieux préparer le Conseil de sécurité à anticiper les menaces à la paix et à la sécurité internationales, et notamment la pratique initiée sous la présidence britannique en novembre 2010 d'inviter le Département des affaires politiques à présenter au Conseil des sujets qui méritent son attention en raison de leur potentiel déstabilisateur. À nos yeux, c'est là un bon exemple d'application de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies, selon lequel le Secrétaire général peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Si cette fonction d'alerte précoce est utilisée à bon escient, le Conseil de sécurité sera mieux à même de s'acquitter des responsabilités que la Charte lui confère.

Une proposition qui revient souvent dans le cadre de l'amélioration des méthodes de travail est qu'il convient d'assurer un suivi adéquat des débats thématiques du Conseil. Pour ne donner qu'un exemple, le débat public très riche qui a eu lieu le 17 octobre dernier sous la présidence du Guatemala au sujet de l'interaction entre le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale mérite assurément un tel suivi.

Les suites qui ont été données au débat public du 30 novembre 2011 portant sur les méthodes de travail (voir S/PV.6672) nous paraissent un bon exemple à suivre à cet égard. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui permettra d'avancer encore davantage et que les suggestions utiles formulées par les nombreux États Membres qui participent à ce débat ne resteront pas lettre morte. Soyez assuré qu'en tant que membre élu du Conseil de sécurité pour le mandat 2013-2014, le Luxembourg ne ménagera pas ses efforts pour y contribuer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à exprimer mon appréciation pour le travail réalisé par M. José Filipe Moraes Cabral, Représentant permanent du Portugal, en sa qualité de Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure.

Selon l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, nous, les Membres de l'Organisation, convenons d'accepter le caractère contraignant des décisions du Conseil de sécurité pour tous les États Membres. Cela ne

signifie pas pour autant que la légitimité des décisions de Conseil de sécurité aille de soi. Rappelons-nous qu'au Sommet mondial de 2005, nos dirigeants ont accepté et adopté par consensus la résolution 60/1 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée recommandait au Conseil de répondre mieux de son action devant l'ensemble des États Membres et de fonctionner dans une plus grande transparence. Bref, nous ne devons pas oublier la structure fondamentale de la Charte des Nations Unies, à savoir que l'amélioration des méthodes de travail du Conseil est indispensable à renforcement de la légitimité des décisions du Conseil de sécurité.

De ce point de vue, le Japon attache une grande importance aux efforts visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil. En sa qualité de Président du Groupe de travail, le Japon a pris l'initiative de compiler la note présidentielle sur la question en 2006 (S/2006/507) et de la mettre à jour en 2010 (S/2010/507). Comme l'indique dûment la note révisée en 2010, à ce jour des progrès considérables ont été réalisés. Par exemple, le Conseil interagit davantage avec des non membres du Conseil par le biais de divers formats. Cette année, il y a eu des dialogues informels interactifs portant sur des questions thématiques et régionales. De plus, au début de chaque mois, la présidence informe les non membres du Conseil de son programme de travail, et ces informations sont rapidement disponibles sur le site Web du Conseil. Nous tenons à saluer la présidence du Portugal cette année, au cours de laquelle le Groupe de travail a réalisé un travail remarquable avec la publication de la note du Président en juin (S/2012/402) sur les services de conférence et l'interactivité.

Depuis lors, nous croyons savoir que le Groupe de travail a activement examiné d'autres questions, notamment celles concernant les pays qui prennent l'initiative de la rédaction de résolutions et les présidents des organes subsidiaires. Nous nous réjouissons de connaître les résultats de ces débats adoptés par le Conseil le moment venu, afin que tous les Membres de l'ONU puissent mieux comprendre comment le Conseil a l'intention de conduire ses travaux à l'avenir.

Tout en reconnaissant les progrès réalisés à ce jour, il est essentiel de renforcer encore la transparence du Conseil en appliquant constamment la note 507. Les efforts et la coopération du Conseil, notamment des membres permanents, sont indispensables pour réaliser des progrès réels dans ce domaine. De toute évidence, l'examen périodique de ces progrès est nécessaire.

Nous nous souvenons tous qu'en mai dernier, le groupe des cinq petites nations a présenté un projet de résolution qui a eu un effet direct sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité, mais en fin de compte le groupe a retiré le projet de résolution. Le Représentant permanent de la Suisse, M. Paul Seger, a déclaré :

> « Nous avons écouté attentivement les déclarations des membres permanents du Conseil de sécurité qui sont prêts à examiner sérieusement nos recommandations, et nous allons veiller à ce qu'ils tiennent parole, en prenant l'Assemblée à témoin […]Si nous constatons de réels progrès sur le fond dans les prochains mois, nos efforts n'auront pas été vains ». (*A/66/PV.108, p. 6*)

Nous voudrions maintenant savoir si des progrès tangibles ont été réalisés depuis lors.

La participation de nombreux États non membres du Conseil à la présente séance montre que les méthodes de travail demeurent une question cruciale. Reconnaissant l'importance de cette question, nous attendons avec intérêt de voir le Conseil – y compris les membres nouvellement élus dont le mandat commence en janvier 2013 – accomplir des progrès plus grands à cet égard. Je réaffirme la détermination du Japon à continuer de contribuer activement à la promotion de l'amélioration des méthodes de travail.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Singapour.

M. Chua (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Je vais prononcer une déclaration abrégée de mon intervention. La version intégrale est distribuée dans la salle.

Comme il est bien connu, Singapour appuie vigoureusement la réforme du Conseil de sécurité, notamment dans le domaine des méthodes du travail. Les méthodes de travail du Conseil de sécurité sont d'un intérêt vital pour tous les États Membres. Le Conseil a le pouvoir d'autoriser une action militaire et des sanctions internationales, qui sont des décisions contraignantes pour tous les États Membres. Par l'exercice du veto, les cinq membres permanents peuvent empêcher le Conseil de prendre de telles mesures. Néanmoins, la plupart d'entre nous n'ont pas les moyens d'influencer les décisions du Conseil. Nous sommes appelés et congédiés à la seule discrétion du Conseil, même lorsque les questions examinées concernent directement nos pays. On attend

de nous que nous contribuions dûment aux opérations mandatées par le Conseil et que nous respections ses décisions, ou son absence de décisions, même si elles ne sont pas dans l'intérêt de la communauté internationale.

Les déclarations publiques prononcées par les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité donnent l'impression qu'ils partagent notre position quant à la nécessité d'améliorer les méthodes de travail du Conseil. Lors du débat public de l'année dernière (S/PV/6672), presque tous les membres permanents ont exprimé leur appui à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Ce matin, nous avons également entendu divers membres permanents du Conseil exprimer pareils appui et attachement à la réforme des méthodes de travail du Conseil.

Ma délégation se félicite de ces engagements. Nous sommes donc stupéfaits de constater que lorsque des possibilités importantes d'améliorer les méthodes de travail se présentent, elles sont le plus souvent bloquées par les cinq pays permanents eux-mêmes. Naturellement, les cinq membres permanents évoqueront l'augmentation du nombre de séances publiques et les efforts de sensibilisation en direction des États Membres comme autant de preuves de leur attachement à l'amélioration des méthodes de travail. Toutefois, les séances ne sauraient remplacer des améliorations réelles.

Peu de questions mobilisent aussi rapidement les cinq membres permanents en faveur d'une action et d'objectifs communs que l'opposition à la réforme des méthodes de travail. Les États Membres se souviennent certainement de ce qui s'est passé en mai dernier lorsque le groupe des cinq petits pays a présenté le projet de résolution A/66/L.42/Rev.2, qui visait à améliorer les méthodes de travail du Conseil. Les objectifs du projet de résolution étaient honnêtement plutôt modestes et les conséquences des recommandations auraient été limitées même si elles avaient été adoptées, mais les cinq membres permanents ont eu recours à la manière forte pour s'assurer que le projet de résolution A/66/L.42/Rev.2 ne serait jamais adopté.

Cet incident met en lumière la résistance déterminée des cinq membres permanents à la réforme des méthodes du travail du Conseil de sécurité, même s'ils affirment le contraire. En réponse à une demande du Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires juridiques a répondu « qu'il serait approprié que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution avec un vote favorable des deux tiers des États Membres de l'Assemblée ». Ce n'est pas le Bureau des affaires juridiques qui a fait part de cet avis juridique aux États Membres, ni même le Président de l'Assemblée générale, qui avait le premier posé la question. C'est un des cinq membres permanents qui avait envoyé un fax et un courriel indiquant l'avis juridique du Bureau à tous les États Membres le matin de l'examen officiel du projet de résolution, en exhortant tous les États Membres à appuyer une motion de non-action concernant le projet de résolution A/66/L.42/Rev.2. Comment ce pays membre, l'un des cinq membres permanents, a-t-il eu accès à l'avis juridique du Bureau avant même que le Président de l'Assemblée générale ne le distribue aux autres membres de l'ONU? Qu'en conclure quant à la position réelle des cinq membres permanents sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité? Leurs actes correspondent-ils à leurs paroles?

Je voudrais vous donner un autre exemple. Le projet de résolution A/66/L.42/Rev.2 avait demandé aux cinq membres permanents d'envisager de s'abstenir de tout veto visant à prévenir des génocides, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Cet aspect a suscité une controverse importante pour les cinq membres permanents qui se sont sentis insultés que leur usage du droit de veto soit limité. Cette position a été partagée par les cinq membres permanents, même ceux qui appuient avec ferveur le principe de la responsabilité de protéger. Ces membres permanents qui se disent outrés face à ce qui se passe au sein du Conseil sur des questions comme celle de la Syrie sont les mêmes que ceux qui ont bloqué le projet résolution A/66/L.42/Rev.2. Il est particulièrement hypocrite d'exprimer son indignation morale face à l'inertie du Conseil parce que, en dépit des divisions qui existent entre les cinq membres permanents, ils sont unis par la volonté que leur utilisation du veto ou leur utilisation abusive du veto ne connaisse aucune limite.

Ma déclaration d'aujourd'hui ne constitue pas une diatribe contre le Conseil de sécurité ou les cinq membres permanents. J'espère que je ne serai pas mal compris. En effet, ma délégation estime que le Conseil de sécurité, notamment les membres permanents, assument une responsabilité de longue date au nom de la communauté internationale. Dans l'ensemble, le Conseil de sécurité fait du bon travail au nom des États Membres s'agissant de préserver la paix et la sécurité internationales. Toutefois, la résistance continue des cinq membres permanents aux propositions constructives sur les méthodes de travail ne sert pas les intérêts des États Membres de l'ONU ni la légitimité et la transparence du Conseil de sécurité, ni même en dernier lieu les intérêts

des cinq membres permanents eux-mêmes. J'espère qu'il ne faudra pas une crise gigantesque pour apporter des changements fondamentaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je félicite, pour commencer, la présidence indienne du Conseil de sécurité d'avoir convoqué la séance publique d'aujourd'hui sur les méthodes de travail du Conseil. Je tiens aussi à saisir cette occasion pour féliciter l'Argentine, l'Australie, la République de Corée, le Luxembourg et le Rwanda, pour leur élection en tant que membres non permanents du Conseil de sécurité pendant les années 2013 et 2014. Je remercie également les membres sortants, à savoir l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal pour les efforts qu'ils ont déployés pendant les années 2011 et 2012.

Réformer les méthodes de travail du Conseil de sécurité fait partie intégrante de la réforme générale et de l'élargissement du Conseil en application de la décision 62/557 de l'Assemblée générale. La tenue de débats publics annuels au Conseil de sécurité sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil est effectivement une mesure positive pour analyser systématiquement les progrès réalisés à cet égard. Convoquer ces débats publics n'est toutefois pas une fin en soi. Les résultats de ces débats doivent tenir compte des vues exprimées par les États non membres du Conseil si le Conseil veut faire preuve d'efficacité, de transparence et d'ouverture.

Une pas concret important vers l'amélioration des méthodes de travail du Conseil consisterait à conclure un accord sur le Règlement intérieur provisoire du Conseil, qui est en vigueur depuis plus de 60 ans maintenant. Le fonctionnement efficace du Conseil a un impact direct sur tous les États Membres de l'ONU.

L'Égypte apprécie le travail réalisé par le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure sous la direction du Représentant permanent du Portugal. Nous prenons note de l'adoption de la note présidentielle 402 (S/2012/402), qui contient des mesures concernant l'utilisation des services de conférence et des propositions visant à accroître les échanges pendant les consultations plénières. Il faut toutefois redoubler d'efforts pour promouvoir l'application intégrale de la note S/2010/507, établie il y a deux ans. De son côté, le Secrétariat doit continuer d'actualiser le Répertoire de la pratique du Conseil, qui est une source d'information utile sur la pratique en constante évolution du Conseil, qu'il s'agisse des questions de procédure ou de fond. Nous remercions le Secrétariat de ses efforts pour développer la page Web du Conseil de sécurité, en l'enrichissant et en facilitant la navigation sur le site.

Le rapport annuel du Conseil de sécurité devrait être plus complet et plus analytique. L'Assemblée générale devrait être informée comme il se doit non seulement des décisions adoptées par le Conseil mais également des raisons qui ont motivé ces décisions, du contexte dans lequel elles ont été prises ainsi que de leur impact sur le terrain. Nous attendons également du Conseil de sécurité qu'il donne, dans ses prochains rapports annuels, des informations plus détaillées sur les mesures prises pour améliorer ses méthodes de travail, afin de bien évaluer les progrès accomplis dans ce domaine. Le Conseil devrait soumettre pour examen des rapports spéciaux à l'Assemblée générale, conformément au paragraphe 1 de l'Article 15 et au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte. L'Assemblée générale peut également prendre l'initiative et demander de tels rapports, si elle le juge nécessaire.

Les séances publiques du Conseil, y compris les exposés et les débats, devraient tenir compte des contributions des États non membres du Conseil, en particulier ceux qui risquent d'être directement touchés par les décisions du Conseil. Le nombre de séances privées, de consultations et de séances à huis clos devrait être réduit au minimum. Ces séances devraient faire l'objet de procès-verbaux, auquel les États non membres du Conseil devraient avoir accès. Ces procès-verbaux pourraient être rendus publics – au bout d'un certain temps en tout cas, de la même manière que certains États Membres rendent public des documents à diffusion restreinte au bout d'un certain nombre d'années – dans un souci de transparence mais également afin d'en conserver une trace pour les générations futures.

Les questions qui doivent être traitées, dans le cadre de tout exposé présenté par le Secrétariat, devraient être définies en coordination avec l'État ou la partie concernés et après avoir été approuvées par tous les membres du Conseil. Les déclarations faites après de tels exposés ne devraient pas être réservées aux seuls membres du Conseil, et les parties concernées devraient avoir la possibilité d'exprimer leurs vues

sur ces exposés. Toute décision du Conseil de sécurité d'engager des discussions, formelles ou informelles, sur la situation d'un État Membre, quel qu'il soit, ou sur toute autre question qui ne constitue pas une menace à la paix et à la sécurité internationales est contraire à l'Article 24 de la Charte. Nous engageons le Conseil à respecter rigoureusement son mandat, conformément aux dispositions de la Charte.

Les membres du Conseil de sécurité devraient consulter les États Membres intéressés, y compris les pays directement impliqués ou concernés, au moment de l'élaboration des résolutions ou d'autres documents du Conseil. La rédaction des projets de résolution ne devrait pas être confiée uniquement aux membres permanents.

L'Égypte se félicite que le Conseil continue d'organiser des séances d'information et des consultations pour aider les pays fournisseurs de contingents à établir et à exécuter les mandats des opérations de maintien de la paix. Le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix devrait faire participer plus souvent les pays fournisseurs de contingents à ses délibérations. Les présidents des formations par pays de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les pays concernés, devraient être invités à participer aux séances du Conseil lorsque ce dernier examine la situation dans ces pays.

Quand la violente campagne militaire menée par Israël contre les Palestiniens dans la bande de Gaza a commencé, le Conseil de sécurité a réussi à convoquer uniquement une séance privée et à tenir des consultations à huis clos pour examiner la situation mais il n'a pas été en mesure d'organiser une séance publique. Un organe qui a la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales devrait pouvoir faire plus. Ce cas récent nous rappelle qu'il est nécessaire de réformer au plus vite les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

Enfin, nous n'avons pas besoin de propositions supplémentaires mais de la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre les innombrables idées qui ont été proposées pour améliorer les méthodes de travail du Conseil. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient établir entre eux des liens complémentaires et qui se renforcent mutuellement, tout en respectant leurs mandats respectifs. Cela est essentiel pour atteindre les objectifs de l'ONU et lui permettre, ainsi qu'à nous, de s'attaquer efficacement aux problèmes existants et émergents auquel la communauté internationale est confrontée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suisse.

M. Seger (Suisse) : À l'heure où le monde voit s'exacerber de multiples crises en plusieurs endroits du globe, un seul organe, en vertu de la Charte des Nations Unies, peut jouer un rôle clef pour prévenir et atténuer les conflits ou y mettre fin. Il s'agit du Conseil de sécurité. Il lui arrive de se montrer à la hauteur de son mandat et des attentes des populations touchées. Ainsi, il a été capable de prendre plusieurs décisions en quelques heures seulement, notamment l'adoption de la résolution 2076 (2012), dont le but était de trouver une issue à la crise à Goma. J'espère qu'il poursuivra ses efforts afin de faire cesser la violence et de trouver un cadre à une solution politique pour sortir de la crise.

Cela dit, le Conseil s'est montré incapable de réagir rapidement à la crise en Syrie et aux récents événements à Gaza. De même, il n'a fait preuve d'aucune célérité face à des événements pourtant plus prometteurs, comme le cessez-le-feu en Israël et à Gaza. En Syrie, des civils meurent ou n'ont pas accès à l'aide humanitaire pendant que le Conseil débat de questions procédurales.

Il y a six mois, le Groupe des cinq petits États a présenté à l'Assemblée générale le projet de résolution A/66/L.42/Rev.2 sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité. Si ce projet a ensuite été retiré, le Groupe a tout de même recueilli des réactions très positives de l'ensemble des Membres avant, pendant et après sa présentation. La Suisse a souligné à plusieurs reprises que les changements au Conseil de sécurité devaient avant tout venir de l'intérieur. Nous avons toujours considéré l'amélioration des méthodes de travail comme un processus continu, dans le cadre duquel nous souhaitons maintenir un dialogue soutenu et constructif avec le Conseil de sécurité, qui tire sa légitimité de l'ensemble de ses membres.

C'est pourquoi je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public et d'avoir élaboré une note conceptuelle (S/2012/853) incitant à la réflexion. Ce document propose un rappel et un bon aperçu des mesures concrètes qui peuvent être prises pour améliorer la transparence et l'efficacité du Conseil de sécurité, ainsi que de ses interactions avec l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies. De même, je profite de cette occasion pour remercier un autre membre du Conseil de sécurité, dont le mandat touche à sa fin dans un mois. Le Portugal a accompli un précieux travail à la présidence du Groupe de travail informel sur la

documentation et les autres questions de procédure. À ce sujet, je voudrais particulièrement remercier l'Ambassadeur Moraes Cabral pour son engagement personnel envers cette cause. Nous espérons qu'un nouveau membre du Conseil reprendra le flambeau avec autant d'enthousiasme et de ténacité.

Cela dit, nous avons acquis la conviction, lors de nos discussions sur le projet de résolution A/66/L.42/Rev.2 avec les membres permanents du Conseil de sécurité en mai dernier, que des progrès substantiels pouvaient être accomplis par le Groupe de travail. Comme d'ailleurs le représentant du Liechtenstein vient de le dire, l'annexe à ce projet de résolution constitue aussi pour nous la base de discussions pour les futurs travaux. Certes, une note présidentielle sur les ressources prévues pour les conférences a été adoptée par le Conseil (S/2012/402), mais la deuxième partie de cette même note, qui proposait d'instaurer des réunions de « tour d'horizon » systématiques entre le Conseil et le Département des affaires politiques, au sens d'une diplomatie préventive, n'a malheureusement pas été maintenue. Une deuxième note, qui portait sur les moyens d'améliorer la transparence dans l'attribution des postes de président des organes subsidiaires et des rôles de rédacteurs entre les membres du Conseil de sécurité, n'a toujours pas été approuvée. Nous enjoignons donc au Conseil de sécurité, à l'instar d'autres délégations, de revenir à la tradition du « tour d'horizon » régulier et à fournir un effort supplémentaire pour finaliser la note sur les organes subsidiaires et la question des rédacteurs. Nous espérons que la présidence des commissions sera également répartie de manière plus transparente, permettant la participation de tous les membres élus en 2013.

Un autre aspect que nous tenons à mettre en évidence ici est le potentiel d'amélioration de la relation entre le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale. Comme de nombreux pays l'ont mentionné durant le débat public du 17 octobre sur l'état de droit (S/PV.6849), le Conseil devrait envisager de prendre des mesures concrètes pour renforcer les synergies entre les organes. Comme le Liechtenstein l'a également mentionné, il pourrait par exemple mettre en place un mécanisme subsidiaire chargé de traiter les questions que soulève la relation entre ces deux entités.

Enfin, la question du veto se pose. La Suisse a proposé à plusieurs reprises d'obliger les États Membres faisant usage de leur droit de veto à se justifier et à ne pas s'opposer à l'action dans les cas de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Une telle pratique serait tout à fait en accord avec l'esprit du veto, conçu comme un mécanisme de protection des intérêts vitaux nationaux. Nous félicitons la France d'avoir proposé de faire un pas dans cette direction et encourageons les autres membres permanents à lui emboîter le pas.

Ce sont là quelques-unes des idées sur les moyens de continuer à améliorer les méthodes de travail que nous soumettons à l'attention du Conseil de sécurité. Les membres ont certainement entendu les autres idées de beaucoup d'autres délégations et nous espérons qu'ils ne se contenteront pas d'écouter patiemment nos appels, mais y donneront suite de manière constructive. Nous sommes conscients des signes encourageants qui se dessinent et applaudissons aux efforts consentis par le Conseil pour améliorer la transparence et la participation en son sein, ainsi que ses relations avec l'ensemble des Membres.

La Suisse attache toujours une grande importance à la question des méthodes de travail du Conseil de sécurité et continuera de s'engager dans des efforts collectifs visant à les améliorer. Si des progrès considérables ont été accomplis dans certains domaines, il reste encore beaucoup à faire dans d'autres. Nous avons ainsi l'intention de poursuivre notre engagement au sein de l'ancien Groupe des cinq petits États dans une nouvelle configuration et, à cette fin, nous menons actuellement des consultations prometteuses. Nous nous réjouissons de continuer le dialogue sur les méthodes de travail avec tous les membres du Conseil dans un esprit constructif.

On dit que l'imitation est la forme la plus sincère de compliment. Nous espérons donc qu'une autre présidence vous imitera, Monsieur le Président, et fera un débat de suivi l'année prochaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés. Je tiens tout d'abord à remercier, au nom du Mouvement, la présidence indienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat public pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507), en date du 26 juillet 2010, et pour débattre du document de réflexion (S/2012/853, annexe).

Ce débat public nous aidera à guider les discussions en vue d' accroître la transparence et l'efficacité des travaux du Conseil et à répondre aux attentes de l'ensemble des Membres de l'ONU. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Moraes Cabral, Président du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, de son exposé aujourd'hui.

Il s'agit du cinquième débat sur les méthodes de travail du Conseil. La fréquence accrue des débats sur cette question ces dernières années est révélatrice de la grande importance que lui accordent les États Membres. Le Mouvement des pays non alignés partage cet intérêt. Les Chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, au seizième Sommet qui a eu lieu à Téhéran, en République islamique d'Iran, cette année, ont réaffirmé leur position de longue date sur la question dans les paragraphes pertinents de la déclaration adoptée à cette occasion.

À ce Sommet du Mouvement des pays non alignés de Téhéran, les Chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés ont, compte tenu des liens qui existent entre la réforme du Conseil de sécurité et l'amélioration de ses méthodes de travail, souligné que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devaient respecter pleinement les fonctions et pouvoirs de chacun des organes principaux, en particulier de l'Assemblée générale, et conserver l'équilibre entre eux eu égard aux fonctions et pouvoirs que leur octroie la Charte. Ils ont insisté sur le fait que le Conseil de sécurité devait observer pleinement toutes les dispositions de la Charte ainsi que toutes les résolutions de l'Assemblée générale qui précisent ses relations avec celle-ci et avec les autres organes principaux. À cet égard, ils ont affirmé que l'Article 24 de la Charte n'octroyait pas forcément au Conseil de sécurité la compétence de traiter des questions qui relèvent des fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, notamment l'établissement de normes, la jurisprudence et l'établissement de définitions, en ayant à l'esprit que l'Assemblée est l'organe à qui revient la responsabilité première du développement progressif du droit international et de ses codifications.

À cet égard, le Sommet a exprimé sa vive inquiétude devant le fait que le Conseil de sécurité ne cessait d'empiéter toujours plus sur des questions qui relèvent clairement des fonctions et pouvoirs d'autres organes principaux des Nations Unies et de leurs organes subsidiaires. Il a aussi souligné qu'une coopération et une coordination étroites entre tous les organes principaux étaient hautement indispensables pour permettre à l'ONU de rester pertinente et en mesure de faire face aux menaces et défis anciens, nouveaux et en gestation.

Le Sommet du Mouvement des pays non alignés a aussi fait, entre autres, les recommandations suivantes. Il a engagé instamment tous les États à confirmer la primauté et le plein respect des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives aux fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale, appeler les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité à conduire périodiquement des discussions et à se coordonner entre eux sur l'ordre du jour et le programme de travail des organes principaux respectifs qu'ils représentent en vue d'accroître la cohérence et la complémentarité entre lesdits organes, de sorte qu'ils se renforcent mutuellement, qu'ils respectent les mandats de chacun et établissent une plus grande entente entre eux, dans la mesure où les membres des organes respectifs qu'ils représentent leur ont accordé de bonne foi leur confiance.

Il s'est félicité des réunions informelles, véritable pas en avant, tenues entre le Président du Conseil et les États Membres de l'ONU, dont celles convoquées par le Viet Nam en 2008, par l'Ouganda en 2009, par le Nigéria en 2010, par l'Allemagne en 2011 et par la Colombie en 2012, en vue de la préparation du rapport annuel du Conseil, et a aussi lancé un appel à une interaction plus périodique entre les futurs présidents du Conseil de sécurité et le plus grand nombre possible de Membres de l'ONU, ce qui pourrait contribuer à améliorer la qualité de ce rapport.

Il a appelé le Conseil de sécurité à soumettre à l'Assemblée générale un rapport annuel plus explicatif, plus global et plus analytique sur ses travaux, y compris sur les cas où il n'aurait pas agi, et exposant les vues exprimées par ses membres concernant les points de l'ordre du jour sous examen. Il a appelé par ailleurs le Conseil de sécurité à préciser les circonstances qui déterminent le choix du document à adopter, qu'il s'agisse de résolutions, de déclarations présidentielles, de déclarations à la presse ou d'éléments transmis à la presse.

Il a appelé le Conseil de sécurité, en accord avec les Articles 15 et 24 de la Charte, à remettre des rapports spéciaux pour examen à l'Assemblée générale. Il aussi appelé le Conseil de sécurité à faire en sorte que ses rapports mensuels soient globaux et analytiques, et présentés en temps opportun. L'Assemblée générale peut

envisager de proposer des critères pour la préparation de ces rapports.

Il a appelé le Conseil de sécurité à tenir dûment compte des recommandations de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, en conformité avec l'Article 11 de la Charte.

Le Conseil de sécurité devrait éviter de recourir au Chapitre VII de la Charte pour régler des questions qui ne posent pas nécessairement une menace à la paix et à la sécurité internationales. Il doit utiliser à fond les dispositions d'autres chapitres pertinents, notamment les Chapitres VI et VIII, avant d'invoquer le Chapitre VII, qui ne devrait être qu'une mesure d'ultime recours.

Le Mouvement des pays non alignés prend note de la note présidentielle du 5 juin (S/2012/402), qui exprime la volonté des membres d'appliquer plusieurs mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail, notamment en ce qui concerne la gestion du programme de travail du Conseil, ses réunions et leur périodicité, l'utilisation des services de conférences et l'interactivité, afin de maintenir des contacts plus étroits entre le Conseil de sécurité et les missions des Nations Unies sur le terrain.

Le Conseil de sécurité a pris des mesures en application de la note 507. Le Mouvement prend note de l'augmentation du nombre de séances publiques, et il espère que cette augmentation sera assortie d'une amélioration qualitative qui se traduira par des possibilités réelles et des échanges de vues plus pertinents visant à prendre en compte les contributions des États non membres du Conseil, en particulier ceux dont les intérêts sont ou pourraient être directement affectés par d'éventuelles décisions de ce Conseil. Par ailleurs, l'État non membre concerné doit avoir la possibilité d'exprimer ses vues et sa position concernant ces exposés.

Les observations et les positions générales exprimées par de nombreux États non membres du Conseil de sécurité durant ses débats, y compris les débats publics, doivent être dûment prises en compte dans toute décision prise à l'issue de ces débats et doivent être reflétées dans le rapport annuel du Conseil. Le Mouvement se félicite de la convocation plus fréquente de réunions selon la formule Arria, qui offrent un moyen pratique de garantir le renforcement de l'interaction avec les États non membres du Conseil et les organisations régionales et sous-régionales. Il apprécie également l'organisation de débats de synthèse officieux au terme de chaque présidence afin d'évaluer les progrès accomplis.

Le Mouvement des pays non alignés se félicite des séances d'information et des consultations que continue de tenir le Conseil avec les pays fournisseurs de contingents en vue de planifier et d'exécuter plus efficacement les opérations de maintien de la paix en les dotant de mandats plus clairs. Le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix doit impliquer dans ses délibérations les pays fournisseurs de contingents plus fréquemment et plus intensément par une interaction soutenue, régulière et opportune.

Pour accroître la transparence de ses activités, mettre en place une démarche équilibrée, en collaboration avec les États non membres, et améliorer l'efficacité de ses méthodes de travail, le Conseil doit remédier aux lacunes et prendre en compte les dispositions pertinentes de la Charte et les résolutions qui clarifient sa relation avec l'Assemblée générale et les autres organes de l'ONU.

Enfin, le Mouvement estime qu'il faut prendre de nouvelles mesures et mobiliser la volonté politique nécessaire de la part des États Membres, en particulier les membres permanents du Conseil, pour améliorer les méthodes de travail du Conseil par le biais de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La transparence, la responsabilité et la cohérence sont des principes fondamentaux que le Conseil de sécurité doit observer dans le cadre de toutes ses activités, approches et procédures. Aucun effort ne doit être épargné pour rendre le Conseil plus démocratique, plus représentatif et plus responsable. C'est ce qui permettra au Conseil de sécurité de s'acquitter plus efficacement de sa charge de travail croissante et de faire face à la quantité et à la complexité des questions inscrites à son ordre du jour en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Le Mouvement des pays non alignés se tient prêt à contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

Mme Anderson (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué ce débat annuel sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité ainsi que pour l'excellent document de réflexion (S/2012/853, annexe) que vous avez distribué pour guider nos présentes délibérations.

D’emblée, je tiens à exposer clairement notre point de vue, à savoir que la question de l’amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité suscite l’intérêt légitime de tous les États Membres. Nous respectons pleinement les prérogatives du Conseil de sécurité en ce qui concerne ses méthodes de travail, mais nous ne devons en aucun cas oublier que le Conseil se penche au nom de la communauté mondiale sur les questions qui touchent à la paix et à la sécurité et que les États Membres sont tenus, à titre individuel et collectif, de respecter ses décisions. En conséquence, nous éprouvons un intérêt direct à comprendre ses processus de prise de décisions et à faire en sorte que ces processus soient aussi transparents et responsables que possibles à l’égard de chacun d’entre nous, qui nous sommes engagés à respecter le caractère contraignant des décisions de cet organe.

L’Irlande a toujours appuyé les initiatives visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité, notamment celles qui ont été proposées ces dernières années par le Groupe des cinq petits États. Nous reconnaissons que les membres du Conseil ont montré leur volonté de se pencher sur certains aspects de ces initiatives, et que des mesures ont été prises au niveau interne par le Conseil, qui s’est accordé sur les notes présidentielles. Ces évolutions répondent à certaines des préoccupations soulevées par des États non membres du Conseil. Les mesures mises en place sont bienvenues, mais nous estimons qu’il faut faire beaucoup plus pour améliorer la transparence et la responsabilité des activités du Conseil.

De multiples idées et suggestions visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil ont été formulées ces dernières années. Un certain nombre d’entre elles sont citées dans le document de réflexion. Par souci de brièveté, je me contenterai aujourd’hui de mentionner quelques éléments qui entrent dans les catégories globales que sont la transparence, la responsabilité et l’ouverture.

Premièrement, il est impératif de prendre des mesures qui permettront de mieux structurer les méthodes de travail du Conseil et de les rendre plus transparentes aux yeux de tous les États Membres. Idéalement, cela supposerait d’adopter un règlement intérieur officiel et d’incorporer au rapport annuel du Conseil un élément analytique relatif à l’application de ses méthodes de travail.

Deuxièmement, il importe de renforcer l’application du principe de responsabilité dans le cadre des missions et des opérations mises en place par le Conseil, qui sont une manifestation essentielle de ses travaux. Il pourrait, par exemple, s’avérer nécessaire de fournir des informations plus détaillées et actuelles aux États Membres concernant tous les aspects des opérations et des missions, et de veiller à ce que les pays fournisseurs de contingents et d’effectifs de police participent plus régulièrement aux débats officieux portant sur les missions et les opérations auxquelles ils participent et les moyens d’améliorer l’élaboration et le perfectionnement des mandats pertinents.

Troisièmement, nous souhaitons que les activités quotidiennes du Conseil soient plus accessibles à l’ensemble des États Membres. De multiples progrès peuvent être accomplis à cet égard. On pourrait, par exemple, présenter aux États Membres des exposés réguliers portant sur les travaux des organes subsidiaires du Conseil, mais aussi recueillir leurs vues au sujet du rapport annuel du Conseil au moment de sa rédaction.

Nous estimons que ces idées et nombre d’autres suggestions méritent d’être envisagées par les membres du Conseil. Le débat annuel d’aujourd’hui nous fournit une occasion unique en son genre de débattre de ces questions, mais il est véritablement nécessaire d’instaurer un dialogue continu sur les questions qui concernent à la fois le Conseil et l’ensemble des Membres de l’ONU au cours de la période à venir. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à participer à ce dialogue.

Enfin, je sais que certains membres ont exprimé une certaine réticence à poursuivre le débat sur les méthodes de travail, notant que cette question n’est qu’un élément du programme global de réforme du Conseil de sécurité. Je comprends ces préoccupations, compte tenu des profondes divergences qui opposent les États Membres sur certains aspects du programme global de réforme. Comme les autres délégations, nous sommes frustrés par l’absence de progrès s’agissant de la réforme globale du Conseil de sécurité, au sujet de laquelle les délibérations sont au point mort depuis près de 20 ans.

Cependant, la question des méthodes de travail est un élément parfaitement spécifique de la réforme globale prospective, car elle s’applique au Conseil dans sa configuration actuelle comme elle s’appliquerait à un Conseil réformé. Le rôle du Conseil de sécurité dans le monde actuel est trop important pour retarder indéfiniment la réalisation de notre vœu d’avoir un Conseil plus efficace et plus transparent, responsable devant la communauté des nations, au nom de laquelle il s’acquitte de ses tâches vitales.

Je suis convaincue que la grande majorité des États Membres de l'ONU veut une amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité qui garantisse que les travaux du Conseil seront plus efficaces et plus transparents pour l'ensemble des Membres. Il nous appartient à tous de mettre de côté nos préoccupations politiques personnelles et d'agir pour réaliser des changements concrets et simples, facilement mis en œuvre. Des succès, même modestes, dans ce domaine important, permettraient de gagner la confiance générale qui nous aidera, à terme, à relever les défis plus complexes liés à la réforme globale.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Compte tenu de l'heure avancée, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.